

Liste  
des

Fonctionnaires, administrateurs de  
filiales de la S.N.C.F

*Rectifications apportées comme suite à la demande téléphonique du 10/ XI 1938 de M. Dulhoste*

*Be 3<sup>ème</sup> 160*

# SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE WAGONS FRIGORIFIQUES (S.E.F.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS  
GRAND PRIX EXPOSITION COLONIALE 1931

AVIS DE CRÉDIT N° *206/46*  
(Comptabilité Générale)

*Prévu d'ordre N° 206/46*  
BUREAUX : 62, RUE MONTORGUEIL  
PARIS (2<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE:  
CENTRAL 40-51 A 54  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:  
FRIGOÉTAT - PARIS

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX: PARIS 1170-50  
R. C. SEINE 230.256 B

N° d'Ordre 2657  
ML

PARIS, le 2 Juin 1939

Monsieur le Directeur  
des Services Financiers de la S.N.C.F.  
Division Centrale des Finances "Titres"  
17, Rue de Londres - PARIS IXe

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint un chèque sur la Société Marseillaise de Crédit, N° 057.921, de Frs. 1.025,-, montant des dividendes qui reviennent aux Administrateurs représentant la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la S.E.F. pour l'exercice 1938.

Nous vous adressons d'ailleurs ci-inclus un bordereau des dividendes respectivement dûs à ces Administrateurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR,

S.N.C.F.  
SERVICES FINANCIERS  
SECTEUR  
-3 JUIN 1939  
*921339*

2 Pièces Jointes.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE WAGONS FRIGORIFIQUES  
SERVICES FINANCIERS  
GRANDE CLOISONNÉE  
PARIS LE 03 JUIN 1939

*Compt.*

*à reporter*

*Crédit : Produits de placements de fonds  
à appliquer*

*Voici ci-joint  
206/40*

BORDEREAU DES DIVIDENDES DUS AUX ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA S.N.C.F.  
AU CONSEIL D ADMINISTRATION DE LA S.E.F. POUR L'EXERCICE 1938.

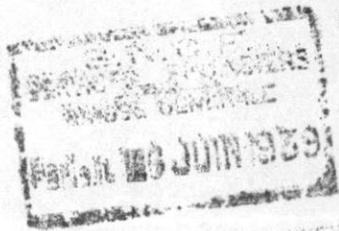
AVIS DE CRÉDIT N° *206/90*

(Comptabilité Générale)

M. HAUTERRE, Président .....	205,--	<i>c/d Hablissement</i>
M. MAROIS, Administrateur .....	205,--	<i>Frais de réserves des primes</i>
M. NASSE, Administrateur .....	205,--	<i>c/d Hablissement</i>
M. THIERS, Administrateur, .....	205,--	<i>- 50 -</i>
M. TOUTEE, Administrateur, .....	205,--	<i>Frais de réserves des primes</i>

1.025,--

*voir règlement  
n° 206/90*



M. Selahang

ku omnia cetera letter per la  
omni SEF -

RU

Div. adm<sup>4</sup> SEF

demande d'être  
i of Vainois  
from detail

REPRESENTATION DE LA S.N.C.F. DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS  
OU ORGANISMES DONT ELLE EST ACTIONNAIRE AU TITRE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Nos d'ordre	Désignation des Sociétés	Noms des Administrateurs S.N.C.F.
1	Compagnie du Chemin de fer des Alpes Bernoises (Berne- Loetschberg-Simplon)	S.N.C.F. représentée par M. Devinat, Administrateur.
2	Société des Voies ferrées des Landes	S.N.C.F. représentée par M. Tirard, Administrateur, MM. Gufflet, Directeur honoraire de la Compagnie du Midi, Thomas, Chef adjoint des Services Financiers, Berthelot, Chef de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest.
3	Société des Chemins de fer des Pyrénées-Orientales	S.N.C.F. représentée par M. Thomas, Chef adjoint des Services Fi- nanciers, M. Gufflet, Directeur honoraire de la Compagnie du Midi.
4	Société des Voies ferrées dé- partementales du Midi	S.N.C.F. représentée par M. Aron, Administrateur, MM. Barrès, Administrateur, 80 Jarrigien, Administrateur, 80 Gufflet, Directeur honoraire de 80 la Compagnie du Midi, 80 Thomas, Chef adjoint des Services 80 Financiers, 80 Berthelot, Chef de l'Exploitation 80 de la Région Sud-Ouest. 80
5	Compagnie du Chemin de fer d'Achiet à Bapaume et à Mar- coing	S.N.C.F. représentée par M. Degardin, Chef de l'Exploitation de la Région Nord.
6	Compagnie du Chemin de fer de Vélu-Bertincourt à St-Qquen- tin	----- d° -----
7	Compagnie du Chemin de fer de Boisleux à Marquion	----- d° -----
8	Compagnie du Chemin de fer d'Hermes à Beaumont	----- d° -----
9	Compagnie Générale des Voies ferrées d'intérêt local	----- d° -----
10	Société auxiliaire des trans- ports automobiles de l'Est (S.A.T.E.)	S.N.C.F. représentée par M. Clapier, Administrateur, MM. Brochu, Directeur des Services Financiers, Dargeou, Chef de la Division du Mouvement-Voyageurs, Service du Mouvement, Pellarin, Directeur attaché à la Direction Générale Chauvigné, Ingénieur en Chef ad- joint - Exploitation de la Ré- gion Est, Grandjean, Chef de l'Exploitation de la Région Est

Nos d'ordre	Désignation des Sociétés	Noms des Administrateurs S.N.C.F.
12	Société des Transports auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.)	S.N.C.F. représentée par M. Bouffandeau, Administrateur, MM. Liaud, Administrateur, Berthelot, Chef de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest, Mettas, Chef de la Division de la Comptabilité Générale des Services Financiers, Dargeou, Chef de la Division du Mouvement-Voyageurs, Service du Mouvement, Pellarin, Directeur attaché à la Direction Générale.
13	Société des Transports auxiliaires de la Région Nord (S.T.A.R.N.)	S.N.C.F. représentée par M. Getten, Administrateur, MM. Vagogne, Secrétaire Général adjoint, Latrasse, Ingénieur en Chef des Lignes du Nord Belge, A. Lévy, Chef de la Division du Trafic de la Région Nord Dargeou, Chef de la Division du Mouvement-Voyageurs, Service du Mouvement, Pellarin, Directeur attaché à la Direction Générale, Oudot, Chef de la Division du Service Général du Service de l'Exploitation de la Région Nord.
14	Société auxiliaire de transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.)	S.N.C.F. représentée par M. Peschaud, Administrateur, MM. Sémard, Administrateur, Pelharin, Directeur attaché à la Direction Générale, Dargnies, Ingénieur en Chef adjoint de la Région Sud-Est, Brochu, Directeur des Services Financiers, Dargeou, Chef de la Division du Mouvement-Voyageurs, Service du Mouvement.
15	Société de transports auxiliaires du Réseau P.O. (S.T.A.P.O.)	S.N.C.F. représentée par M. Bouffandeau, Administrateur, MM. de Tarde, Administrateur, Pellarin, Directeur Attaché à la Direction Générale, Epinay, Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest, Renault, Ingénieur en Chef à la Direction de la Région Sud-Ouest, Lasserre, Chef du Service du Budget, Dargeou, Chef de la Division du Mouvement-Voyageurs, Service du Mouvement, Girette, Chef de la Division de la Coordination, Service Commercial,  Bourgeois .....

Nos d'ordre	Désignation des Sociétés	Noms des Administrateurs S.N.C.F.
15	Société de transports auxiliaires du Réseau P.O. (S.T.A.P.O.) (Suite)	MM. Bourgeois, Chef de la Division du Trafic de la Région Sud-Ouest, Berthelot, Chef de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest.
16	Compagnie Air-France	<del>S.N.C.F. représentée par M. Grimpret, Vice-Président du Conseil d'Administration,</del>
17	Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.M.)	S.N.C.F. représentée par M. Gréscent, Administrateur, MM. Tirard, Administrateur, Sémard, Administrateur, Moreau-Néret, Administrateur, Henry-Gréard, Directeur Général honoraire du P-O - Midi, Leclerc du Sablon, Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés, Cardon, Chef du Service M.T. de la Région Sud-Ouest, Bachellery, Chef de Service honoraire M.T. du P-O - Midi,
18	Société Union Hydro-Electrique (U.H.E.)	S.N.C.F. représentée par M. Bouffandeau, Administrateur, MM. Frédault, Administrateur, Leclerc du Sablon, Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés, Gonon, Directeur du Cabinet du Président du Conseil d'Administration, Gréscent, Administrateur
19	Société pour le transport de l'énergie électrique du Massif Central (T.E.M.A.C.)	S.N.C.F. représentée par M. AARON, Administrateur, M. Leclerc du Sablon, Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés,
20	Société de transport d'énergie Rouergue-Auvergne (T.E.R.A.)	S.N.C.F. représentée par M. Leclerc du Sablon, Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés.
21	<sup>(1)</sup> Société de transport d'énergie Centre-Ouest (S.A.T.E.C.O.)	S.N.C.F. représentée par M. Crescent, Administrateur, MM. Leclerc du Sablon, Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés, Hébert, Chef du M.T. de la Région Ouest. (membre suppléant du Comité de Direction)
22	Société d'Etudes du Tunnel Sous-Marin	S.N.C.F. représentée par M. Clapier, Administrateur, MM. R. Mayer, Administrateur, Le Besnerais, Directeur Général, Cambournac, Directeur de l'Exploitation de la Région Nord, Gonon, Directeur du Cabinet du Président du Conseil d'Administration.

(1) rectifications apportées à la suite de la communication du 27/10/38 de M. Dulhoste

Nos d'ordre	Désignation des Sociétés	Noms des Administrateurs S.N.C.F.
23	Consortium de l'Avant-Port du Verdon	MM. Epinay, Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest, Bouteloup, Chef de la Voie et des Bâtiments de la Région Sud-Ouest.
24	Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin	S.N.C.F. représentée par M. Surleau, Directeur Général adjoint.
25	Compagnie Nationale du Rhône	S.N.C.F. représentée par M. Aron, Administrateur, MM. Marlio, Vice-Président du Conseil d'Administration, Peschaud, Administrateur, Le Besnerais, Directeur Général, Mugniot, Directeur attaché à la Direction Générale, Leclerc du Sablon, Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés.
29	Les Consommateurs de Pétrole	S.N.C.F. représentée par M. Grune- baum-Ballin, Administrateur, M. Dumas, Directeur de l'Organisa- tion technique.
30	Société d'Exploitation des Wagons Frigorifiques du Réseau de l'Etat (S.E.F.)	S.N.C.F. représentée par M. Toutée, Administrateur, MM. Marois, Chef adjoint du Service Commercial, Hauterre, Chef adjoint du Service de l'Exploitation de la Région Ouest, Thiers, Sous-Directeur honoraire des Chemins de fer de l'Etat, Nasse, Chef honoraire du M.T. des Chemins de fer de l'Etat.
31	Docks Frigorifiques du Havre	S.N.C.F. représentée par M. Galliot, Administrateur. M. Thiers, Sous-Directeur honoraire des Chemins de fer de l'Etat.
32	Société française de trans- ports et entrepôts frigori- fiques (S.T.E.F.)	S.N.C.F. représentée par M. Devinat, Administrateur.
34	Société Immobilière du Golf d'Alsace	S.N.C.F. représentée par M. Cathusier, Ingénieur en Chef attaché à la Sous-Direction de la Région Est à Strasbourg.
35	Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et In- dustriel (ancien Crédit Na- tional Hôtelier)	S.N.C.F. représentée par M. Dargnies, Ingénieur en Chef adjoint de la Région Sud-Est.
38	Société Immobilière des Che- mins de fer de l'Etat (S.I.C.E.)	S.N.C.F. représentée par M. Jarrigion, Administrateur, MM. Dreyfuss, Chef honoraire du Servi- ce de la Voie et des Bâtiments des Chemins de fer de l'Etat, Dupin, Chef de la 3ème Division du Service du Personnel, Bouchereau, Inspecteur au Secréta- riat Général (Domaine) Martin, Contrôleur technique ad- joint V.B. de la Région Ouest

Nos d'ordre	Désignation des Sociétés	Noms des Administrateurs S.N.C.F.
40	Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine (S.I.C.A.L.)	S.N.C.F. représentée par M. Liaud, Administrateur, MM. Jac, Secrétaire Général honoraire des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, Colombel, Chef adjoint du Contentieux de la Sous-Direction de la Région Est à Strasbourg, Dupin, Chef de la 3ème Division du Personnel, Lagrange, Inspecteur Divisionnaire au Secrétariat Général (Domaine) Picq, Conducteur de travaux au Service de la Voie de la Sous-Direction de la Région Est à Strasbourg.
43	Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer de l'Est	S.N.C.F. représentée par M. Jacquet Administrateur, MM. Bouché-Leclerc, Chef de la Voie et des Bâtiments de la Région Est, <i>Devoucoux</i> Bigot, Ingénieur en Chef adjoint <i>V.B.</i> <del>du M.T.</del> de la Région Est Dupin, Chef de la 3ème Division du Personnel, Spirito, Inspecteur au Secrétariat Général (Domaine).
44	Société de Crédit Immobilier du Tarn-et-Garonne	S.N.C.F. représentée par M. Fort, Inspecteur Divisionnaire au Service Central du Personnel, M. Sandré, Ingénieur Voie et Bâtiments, Région Sud-Ouest à Toulouse.
45	Société d'Habitations à Bon Marché des Chemins de fer du Midi	S.N.C.F. représentée par M. Dupin, Chef de la 3ème Division du Personnel, MM. Renault, Ingénieur en Chef à la Direction de la Région Sud-Ouest: Bouteloup, Chef du Service V.B. de la Région Sud-Ouest, Robert, Chef du Contentieux honoraire de la Compagnie du Midi, Amblard-Larolphie, Ingénieur principal V.B. de la Région Sud-Ouest, Cochet, Inspecteur au Service du Domaine (Secrétariat Général)
46	Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi	S.N.C.F. représentée par M. Dupin, Chef de la 3ème Division du Personnel, Renault, Ingénieur en Chef à la Direction de la Région Sud-Ouest: Bouteloup, Chef du Service V.B. de la Région Sud-Ouest, Robert, Chef du Contentieux honoraire de la Compagnie du Midi, Amblard-Larolphie, Ingénieur

Nos d'ordre	Désignation des Sociétés	Noms des Administrateurs S.N.C.F.
46	Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi (suite)	principal V.B. de la Région Sud-Ouest M. Cochet, Inspecteur au Service du Domaine (Secrétariat Général)
48	Société de Crédit Immobilier de Béziers-St-Pons	S.N.C.F. représentée par M. Fort, Inspecteur Divisionnaire au Ser- vice Central du Personnel.
52	Société Montpelliéraine de Crédit Immobilier	----- d° -----
53	Société d'Habitations à Bon Marché du Lot-et-Garonne	----- d° -----
56	Société des Habitations du Nord	S.N.C.F. représentée par M. Liaud, Administrateur, MM. Lelièvre, Chef des Services Admi- nistratifs de la Région Nord, Florentin, Ingénieur principal M.T. à la Région Nord, Dupin, Chef de la 3ème Division du Personnel, M. Martin-Neuville, Chef du Ser- vice du Domaine (Secrétariat Général).
58	Le Nouveau Logis à Paris	S.N.C.F. représentée par M. Fort, Inspecteur Divisionnaire au Ser- vice Central du Personnel.
59	Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O.	La liste des Administrateurs sera établie ultérieurement. (1)
73	Le Cottage Social à Orléans	S.N.C.F. représentée par M. Dubos, Ingénieur en Chef, Arrondisse- ment Traction de la Région Sud- Ouest à Orléans.
74	Société d'Habitations à Bon Marché de Choisy-le-Roi	S.N.C.F. représentée par M. Fort, Inspecteur Divisionnaire au Ser- vice Central du Personnel.
76	Société de Crédit Immobilier d'Indre-et-Loire	S.N.C.F. représentée par M. Rouchaud Chef d'Etudes V.B. de la Région Sud-Ouest à Tours.

(1) Président: M. Dupin  
V. pr M. Martin-Neuville  
Secrétaire M. Fort

Pour chacune des 10 Sociétés composant la Fédération,  
SNCF représentée par M. Fort

Quest

Numéro d'ordre	Désignation des Sociétés	Montant initial de l'avance	Mode de remboursement	Capital restant à amortir au 31 Décembre 1938	Sommes encaissées en 1938		Observations
					Intérêts	Capital	
	Société de l'Entrepôt Frigorifique de Paris-Vaugirard	1.200.000	Semestrialités constantes	1.179.695 89			
		1.629.956 42	Répartitions de dividendes	1.496.163 42			
	Comptoir Lyon-Alémand	437.143	Répartitions d'actions ou de parts bénéficiaires	399.958 78			
	Société Citroën	1.106.117 61	10 annuités égales	663.670 57			
		167.246 41	remise d'obligations ou parts bénéficiaires	(Soldé)	"	"	

Sociétés	Nature de la créance	Montant initial de la créance	Mode de remboursement	Capital restant à amortir au 31.12.1938	Sommes encaissées par la S.N.C.F. en 1938
Sté de l'Entrepôt Frigorifique de Paris-Vaugirard	( Créance hypothécaire.....	1.200.000,--	semestrialités constantes.	1.179.695,89	(1) 60.000,--
Comptoir Lyon-Alemand	( Créance concordataire.....	437.143,--	(répartitions d'actions ou de parts béné- ficiaires.	399.958,78	3.390,22
Société Citroën	( Créance privilégiée.....	1.106.117,61	(10 annuités égales	663.670,57	(2) a 27. 110.611,76

(1) non compris l'amortissement inclus dans la somme de 60.000 frs. encaissée en 1938 à valoir sur les semestrialités de 57.804 frs.11 à échéances des 1er Janvier et 1er Juillet 1938 et comptabilisée au compte " Encaissements à régulariser".

(2) somme réglée par acquisitions de matériel pour 52.323 frs.98 et complément par chèque sur Société Générale.

PARIS, le 17 MAI 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PARIS, LE 17 MAI 1939

20, RUE DE ROME - 8<sup>e</sup> ARR

SERVICES FINANCIERS  
RENOUVELEMENT

Monsieur BEZARD-FALGAS

Comme suite à demande du 16 courant.

---

Ci-joint copie de l'état adressé  
ce jour au Secrétariat Général (Subdivi-  
sion des Participations Financières).



**Société des Transports auxiliaires de la Région du Nord (S.T.A.R.N.)**  
 (justification du solde débiteur au 31 Décembre 1937 de 3.110.964,89)

20 juin 1939

	Débit		Crédit		Observations
	Souscriptions	Charge de 1 <sup>re</sup> année	Amortissements	Charge de 1 <sup>re</sup> année	
1919 - Souscription à 2.400 actions de 1000 <sup>f</sup> .....	2.400.000,00				
Souscription à 10.800 obligations de 100 <sup>f</sup>					
- 1 <sup>re</sup> branche	540.000,00				
- 2 <sup>me</sup> branche	540.000,00				
1930 - Cession de 10 actions de 1000 <sup>f</sup> à M <sup>re</sup> Delille.....			10.000		
Souscription à 16.180 obligations de 100 <sup>f</sup>					
- 3 <sup>e</sup> branche.....	540.000,00				
- 4 <sup>e</sup> branche.....	540.000,00				
- 5 <sup>e</sup> branche.....	538.000,00	49.000,89			
1931 - Souscription à 100 actions pour l'usine de Bentil.....	100.000,00	1.201,33		15.283,89 (+)	
1932 - Rachat à des tiers : de 392 actions de 1000 <sup>f</sup> de 1.460. obl. de 100 <sup>f</sup>	392.000,00 146.000,00		5 <sup>e</sup> tr. 538.000,00 4 <sup>e</sup> tr. 544.000,00		
1933				20.893,10	
1934 pas de mouvement					
1935			3 <sup>e</sup> tr. 544.000,00 2 <sup>e</sup> tr. 544.000,00 1 <sup>re</sup> tr. 644.000,00	24.581,95 24.581,94 11.485,49	
1936					
1937 Rectifications apportées par le Contrôle Financier aux charges : de 1930..... de 1931.....		66,82		24.234,48	
	6.036.000,00	50.269,04	2.854.000,00	121.304,15	
	6.086.269,04.		2.945.304,15		

5.400 Oblig de 100<sup>f</sup> chacune  
do

5.400 Obl. de 100<sup>f</sup> chacune  
do  
5.380. obl. de 100<sup>f</sup> chacune

(+) reprises de charges de 1930

Solde débiteur au 31 Décembre 1937... 3.110.964,89

Société Nationale  
des Chemins de fer français  
-:-:-:-  
Services Financiers  
-----  
Division Centrale  
de la Comptabilité Générale  
-----

9 Février 1939

17, rue de Londres, 17

F2 CG<sup>1</sup> N° 226

Monsieur le Chef de la Division Centrale des  
Finances.

Par transmis F<sup>1</sup> C<sup>4</sup> c N° 116 du 12 Septembre dernier, vous  
avez bien voulu me donner copie de votre note du 9 du même  
mois, approuvée par M. le Directeur des Services Financiers,  
fixant les règles générales à suivre pour la Comptabilité et  
la Conservation des titres et valeurs.

Aux termes de cette note, la Division de la Comptabilité  
Générale est chargée de la gestion comptable de toutes les va-  
leurs appartenant à la S.N.C.F. à quelque titre que ce soit,  
sauf des valeurs faisant partie du portefeuille de fonds dis-  
ponibles, la gestion comptable de ces dernières valeurs ainsi  
que celle des valeurs appartenant à des tiers et déposés à la  
S.N.C.F. étant dévolue à la Division des Finances.

D'autre part, votre Division est également chargée de la  
conservation de toutes les valeurs susvisées.

Les valeurs dont la gestion comptable incombe à ma Divi-  
sion figurent sous divers titres à l'actif de la Balance des  
comptes de la S.N.C.F. Le tableau ci-joint en donne l'numéra-  
tion et la répartition par comptes, avec l'indication des  
comptes de passif correspondants.

.....

Tous ces comptes sont suivis par ma Division.

D'autre part, votre Division étant chargée de la Conservation des valeurs en cause, je vous propose l'ouverture à votre balance de deux comptes de constatation se répondant l'un l'autre exactement, l'un à l'actif "Valeurs des réserves, participations et divers en dépôt", l'autre au passif "Réserves, Participations et divers l/c de valeurs en dépôt". Les valeurs seraient portées à ces comptes à raison de 1 Fr. par titre quelle qu'en soit la valeur nominale.

Des comptes de cette nature existaient déjà à la balance de la plupart des anciens Réseaux et ont été incorporés dans la balance générale de la S.N.U.F. mais ils y forment un ensemble incomplet, et surtout hétérogène les Réseaux ayant fixé différemment la valeur des constatations. Je vous propose donc de solder tous les anciens comptes de constatation et de les remplacer par les 2 comptes visés ci-dessus. Toutefois vous n'auriez pas à faire état dans ceux-ci des valeurs en emploi des Réserves des Tramways de la Vendée et de la ligne du Pallet à Vallet qui sont déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner votre accord sur cette proposition.

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale,

Signé : MEITAS.

Correspondance

-----  
Secrétariat Général-----  
2ème Division-----  
Participations Financières  
-----

9293.20

540

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

(Division de la Comptabilité Générale)

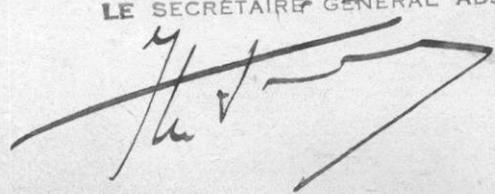
*M. Hebré*  
*M. Valmon*  
*M. Bizard - Falga pour réunir ces renseignements*  
*20 Mars 1939*  
*je*

Participations constituées  
par des avances

En vue d'établir la situation générale des avances consenties par les anciens Réseaux, soit sous forme de souscriptions d'obligations, soit sous forme de prêts à long ou à court terme, nous vous serions obligés de vouloir bien nous faire connaître, pour les Sociétés ou Compagnies figurant sur les listes ci-jointes, les renseignements suivants:

- a) montant initial de l'avance;
- b) mode de remboursement; (et en ce qui concerne la Région Nord: tableaux d'amortissement actuellement en vigueur pour les avances Nos 101 à 118 et 120, les tableaux en notre possession ne correspondant pas aux amortissements figurant dans les Rapports aux Assemblées Générales des Compagnies intéressées).
- c) capital restant à amortir au 31 décembre 1938;
- d) sommes encaissées par la S.N.C.F. en 1938, décomposées en intérêts et amortissement.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT.



S.N.C.F.  
 SERVICES FINANCIERS  
 18 MARS 1939  
 DIVISION CENTRALE DE LA  
 COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

REGION NORD

N° d'ordre aux P.F.	Désignation des Sociétés
101 -	Cie du Ch. de fer de Crécy-s-Serre à La Fère
102 -	-d°- d'Estrées St-Denis à Froissy
103 -	-d°- de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole
104 -	-d°- Pont de la Deule à Pont à Marcq
105 -	-d°- de Milly à Formeries
106 -	-d°- d'Aire à Berck
107 -	-d°- des Flandres
108 -	-d°- de Bettrechies à Hon
109 -	-d°- Marquion à Cambrai
110 -	-d°- Bussy à Ercheu
111 -	-d°- de Valmondois à Epiais-Rhus
112 -	-d°- du Cambrésis
113 -	Ch. de fer d'intérêt local du Nord de la France
114 -	Ch. de fer Industriels de Marquette <sup>et</sup> à Gennevilliers
115 -	Cie du Ch. de fer d'Achiet à Bapaume et à Marcoing
116 -	-d°- de Vélou-Bertincourt à St-Quentin
117 -	-d°- Boisleux à Marquion
118 -	Cie Générale des Voies ferrées d'intérêt local
120 -	Office public d'H.B.M. de Creil-Montataire

*ne figure pas dans les avances*

La Région Nord nous a fait connaître au début de l'année 1938 la situation de ces avances au 31 décembre 1937, mais, de même que pour les tableaux d'amortissement, ces chiffres ne correspondent pas à ceux qui figurent dans les Rapports aux Assemblées Générales des Compagnies.

REGION SUD-OUEST

N° d'ordre: aux P.F.	Désignation des Sociétés
119	Société pour le transport de l'Energie Electrique du Massif Central (T.E.M.A.C.)
121	Société des Habitations Economiques à Paris (1)
124	Sté Anonyme Coopérative d'H.B.M. "Le Pavillon"
125	Office public d'H.B.M. d'Indre-et-Loire
126	Société d'Entr'aide mutuelle à Périgueux
127	Société de Crédit Immobilier des Ch. de fer du Midi
128	Fédération des Stés de C.I. P.O. comprenant: a) Paris P.O. b) Orléans P.O. c) Tours P.O. d) Nantes P.O. e) Bordeaux P.O. f) Vierzon P.O. g) Montluçon P.O. h) Corrèze P.O. i) Figeac P.O. j) Périgueux P.O.
133	Sté de transport d'énergie Rouergue-Auvergne (T.E.R.A.)
134	Sté hydro-électrique du Midi (S.H.E.M.)

En outre des avances à titre de garantie d'intérêts ont été et continuent à être consenties à la Société des Voies ferrées Départementales du Midi (V.F.D.M.)-N° 100- et à la Société des Voies ferrées des Landes (V.F.L.) -N° 100 bis-.

Le montant des sommes encaissées par la S.N.C.F. au titre de l'exercice 1938 pour la T.E.M.A.C., la Société de C.I. des Ch. de fer du Midi, les Sociétés de la Fédération de C.I. P.O. et la T.E.R.A. nous a été communiqué par vos Services.

(1) concerne également la région sud-Est

REGION SUD EST

N° d'ordre aux P.F.	Désignation des Sociétés
121	Société des Habitations Economiques à Paris (1)
122	Sté Coopérative d'H.B.M. "Le Foyer Villeneuvois"
123	Sté Anonyme de logements économiques à Lyon

Nous avons été avisés par vos Services de l'amortissement et du remboursement anticipé des obligations du Foyer Villeneuvois effectués au cours de l'année 1938, mais nous ne possédons pas de renseignements pour les deux autres Sociétés.

REGION OUEST

N° d'ordre aux P.F.	Désignation des Sociétés
135	Sté de l'Entrepôt Frigorifique de Paris-Vaugirard
136	Comptoir Lyon-Alemand
137	Société André Citroën

L'amortissement des créances de la S.N.C.F. sur l'Entrepôt Frigorifique de Paris-Vaugirard a été récemment modifié.

REGION EST (Ancien Réseau A.L.)

N° d'ordre aux P.F.	Désignation des Sociétés
130	Club Vosgien

De plus des avances ont été consenties par l'ancien réseau A.L. à la Société Immobilière de l'Hôtel Bellevue à Ribeauvillé et à la Société des Hôtels du Markstein, mais ces deux Sociétés sont en liquidation et le règlement de leurs comptes se poursuit.

(1) concerne également la région Sud-Ouest

S.N.C.F.

Paris, le 3 Mai 1939

Secrétariat Général

Participations Financières

93/2/70

590

*M. Vannin*

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

(Division de la Comptabilité Générale)

Nous relevons dans le rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société d'Habitations Economiques, 15 rue de Bellechasse à Paris, tenue le 3 mars 1939, le remboursement par cette Société d'une somme de 10.000 frs sur le prêt de 350.000 frs consenti en 1890 et 1891 par la Compagnie P.O. sur les Fonds de sa caisse des Retraites.

*Voir état CR*

N'ayant pas été avisés de l'encaissement de ladite somme de 10.000 frs, nous vous serions obligés de nous faire connaître si cette opération a été bien effectuée.

A ce sujet, nous nous permettons de vous rappeler notre lettre du 16 mars 1939, N° 93.2/0 dans laquelle nous vous demandions divers renseignements concernant les avances consenties par les anciens réseaux et notamment les sommes encaissées par la S.N.C.F. en 1938 au titre de ces avances.

540

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

S.N.C.F.  
 SERVICES FINANCIERS  
 3 MAI 1939  
 DIVISION CENTRALE DE LA  
 COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

-2367-

M/9

**S.N.C.F.**  
 CHEMINS DE FER  
 D'ALSACE ET DE LORRAINE  
 COMPTABILITE SPECIALE E S T  
 SECRETARIAT GÉNÉRAL  
 3, BOULEVARD DU PRÉSIDENT WILSON  
 STRASBOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**S.N.C.F.**  
 SERVICES FINANCIERS  
 Secretariat  
 12 JUIN 1939

Strasbourg, le 9 juin 1939

Adresse télégraphique:  
FERALSLO-SECRETARIAT Strasbourg

CRE/S2-N° **3535**

Rappeler dans la réponse le N°  
et la référence qui précèdent

OBJET:

Comptes du Club Vosgien

Monsieur le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les comptes du Club Vosgien pour l'exercice 1938 ainsi que le bilan à la fin de cet exercice ne sont pas encore définitivement arrêtés. Ils seront soumis à l'assemblée générale qui va avoir lieu le 25 juin et je pense pouvoir vous les procurer aussitôt après.

**S.N.C.F.**  
 SERVICES FINANCIERS  
 12 JUIN 1939  
 DIVISION CENTRALE DE LA  
 COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Le Chef de la Comptabilité spéciale  
de la Région Est



S.N.C.F.

COPIE

---

Secrétariat Général

---

Participations Financières

---

NOTE pour le Comité de Gérance de la  
Caisse des Retraites

Dans leurs séances des 10 et 11 Mai 1938, le Comité de Direction et le Conseil d'Administration ont désigné les représentants de la Société Nationale dans les Conseils d'Administration des Sociétés du capital desquelles elle possède une part importante.

A la suite de cette désignation, la S.N.C.F. a été conduite à faire immatriculer au nom de ces Administrateurs, des actions à déposer en garantie de gestion, conformément aux prescriptions de l'article 26 de la Loi du 24 Juillet 1867 et des statuts de chaque Société intéressée.

Dans certaines Sociétés, la participation financière de la S.N.C.F. provenant des anciens Réseaux P.O. et Midi est constituée par des actions appartenant à la Caisse des Retraites.

Il en est ainsi pour les 3 Sociétés de transports suivantes :

Voies ferrées des Landes (V.F.L.),  
Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.),  
Chemins de fer des Pyrénées-Orientales,

et pour 34 Sociétés de Crédit Immobilier ou d'H.B.M.

Sur ces 34 Sociétés, il n'a pas été déposé d'actions

de garantie pour 22 d'entre elles, soit parce que la S.N.C.F. n'a pas de représentant dans le Conseil, en raison du peu d'importance de sa participation, soit parce que les Sociétés n'ont pas exigé ce dépôt d'actions.

Pour les 12 autres Sociétés, ainsi que pour les 3 Sociétés de transports susvisées, les actions déposées en garantie de gestion ont été immatriculées au nom de la S.N.C.F. lorsque le siège lui a été attribué en tant que personne morale, ou au nom des Administrateurs lorsque ceux-ci ont été désignés pour occuper le siège en nom personnel.

Ces affectations s'établissent comme suit :

V.F.L.

50 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.  
50 actions immatriculées au nom de M. THOMAS  
50 actions immatriculées au nom de M. BERTHELOT  
150

V.F.D.M.

50 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.  
50 actions immatriculées au nom de M. BARRES  
50 actions immatriculées au nom de M. THOMAS  
50 actions immatriculées au nom de M. BERTHELOT  
50 actions immatriculées au nom de M. JARRIGION  
(actuellement en cours de transfert)  
250

Chemins de fer des Pyrénées-Orientales

50 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.

.....

Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi  
et Société d'H.B.M. des Chemins de fer du Midi

1 action immatriculée au nom de la S.N.C.F.  
1 action immatriculée au nom de M. RENAULT  
1 action immatriculée au nom de M. BOUTELOUP  
1 action immatriculée au nom de M. ROBERT  
1 action immatriculée au nom de M. AMBLARD-LAROLPHIE  
1 action immatriculée au nom de M. COCHET

-  
6  
=

pour chacune de ces deux Sociétés.

Société de Crédit Immobilier de Paris P.O.

1 action immatriculée au nom de la S.N.C.F.  
1 action immatriculée au nom de M. DUPIN  
1 action immatriculée au nom de M. MARTIN-NEUVILLE

-  
3  
=

Société de Crédit Immobilier de Bordeaux P.O.

2 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.

=

Sociétés de Crédit Immobilier d'Orléans P.O., de Tours P.O.  
de Nantes P.O., de Vierzon P.O., de Montluçon P.O. de la  
Corrèze P.O., de Fogeac P.O. et de Périgueux P.O.

1 action immatriculée au nom de la S.N.C.F.

pour chaque Société

Les dividendes attribués à ces actions continueront à être portés au crédit de la Caisse des Retraites.

D'autre part, toutes garanties ont été prises vis-à-vis des Administrateurs pour sauvegarder les droits de propriété de la Caisse des Retraites sur les actions ainsi prêtées à ces représentants (reconnaissance de propriété de la S.N.C.F. sur ces actions, transfert non daté signé

par l'intéressé, etc .....).

Ces pièces sont conservées par le Secrétariat Général (Subdivision des Participations Financières) et sont tenues à la disposition du Comité de Gérance de la Caisse des Retraites.

signé : ANTONINI

Participations sur  
Ressources & Eta blissement

Année 1938

Rachats à divers Administrateurs: (voir annexe ci-jointe)	304.862,50
Souscriptions de la S.N.C.F. dans l'augmentation du capital social de la <u>TERA</u> Premier quart appelé	105.000 —
1/8 <sup>e</sup> appelé <u>TERA</u>	52.500 —
Constitution d'une provision pour les 5/8 restant à appeler - <u>TERA</u>	262.500 —
<u>Montant total</u>	<u>724.862,50</u>

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE

N <sup>o</sup> S <sup>o</sup>	LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE Sociétés 1 <sup>er</sup> Bureau	Date de liquidation	Administrateurs	Nombre d'actions	Montant comptabilisé
12	Sté des Transports Auxiliaires du chemin de fer du midi (STAM)	9/38	M. Paul	10	10.000 -
		9/38	M. Gufflet	10	10.000 -
		9/38	M. Boqué	10	10.000 -
		9/38	M. Girard	10	10.000 -
14	Sté Auxiliaire des Transports - du P.M. (T.P.M.)	11/38	M. Brochu	10	2.500 -
		11/38	M. Dargéou	10	2.500 -
		11/38	M. Fargnès	10	2.500 -
		12/38	M. de Logné	10	2.500 -
		12/38	M. Silhol	10	2.500 -
		12/38	M. Mugniot	10	2.500 -
17	Sté Hydro-Electrique du midi	9/38	M. Paul	20	20.000 -
		9/38	M. Gufflet	20	20.000 -
		9/38	M. G. Bertrand	20	20.000 -
		9/38	M. Lereire	20	20.000 -
		11/38	M. Girard	20	20.000 -
		11/38	M. Bachelery	20	20.000 -
19	Sté pour le transport de l'énergie électrique du Massif Central (TEMAC)	1/39	Domaine privé P.O. (opération de 1939 rattachée à 1938)	10	10.000 -
2	Sté des Sables Ferrés des Landes	9/38	M. Liot	50	12.500 -
		11/38	M. Gufflet	50	12.500 -
		11/38	M. Girard	50	12.500 -
3	Sté des Chemins de fer - Des Epénées Orientales	11/38	M. Gufflet	25	6.250 -
4	Sté des Sables Ferrés du midi	9/38	M. Eichthal	50	12.500 -
		9/38	M. Bachelery	24	6.000 -
		9/38	M. Bertrand	50	7.162,50 -
		11/38	M. Gufflet	50	12.500 -
30	Sté d'exploitation de Wagons frigorifiques	11/38	M. Chiess	10	2.500 -
		11/38	M. Hauteville	10	2.500 -
		12/38	M. Nasse	10	2.500 -
31	Sté des Docks frigorifiques du Havre	11/38	M. Chiess	20	13.200 -
à reporter :					286.612,50

N°	Sociétés	Date de C'op'ration	Administrateurs	Nombre d'Actions	Montant Complémentaire
			Report :		286.612,50
38	Sté Immobilière des Chemins de Fer de l'Etat	9/38	M. Reynne	2	1.000
		9/38	M. Breaud	2	1.000
		11/38	M. Martin	2	1.000
		11/38	M. Dreyfuss	2	1.000
40	Sté Immobilière des Chemins de Fer d'Alsace - Lorraine	9/38	M. Ockly	2	1.000
		11/38	M. Picq	2	1.000
		11/38	M. Jac	2	1.000
		11/38	M. Colombel	2	1.000
		2/39	M. Lagnace (opération de 1939 attachée à 1938)	2	1.000
45	Sté des Habitations à bon marché - des Chemins de fer du midi	9/38	M. Bachelery	1	500
		9/38	M. Rousseau	1	500
		9/38	M. Bertrand	1	500
		9/38	M. Pereira	1	500
		11/38	M. Thomas	1	500
		11/38	M. Leclerc du Sabby	1	500
		11/38	M. Robert	1	500
46	Sté de Crédit Immobilier - des Chemins de fer - du midi	9/38	M. Pereira	1	125
		11/38	M. Thomas	1	125
		11/38	M. Bouteiller	10	1.250
		11/38	M. Amblard-Landphie	1	125
		11/38	M. Leclerc du Sabby	1	125
		11/38	M. Robert	1	125
59a	Sté de Crédit Immobilier Paris P.O.	11/38	M. Baillatques	1	125
		11/38	M. Fort	1	125
59c	Sté de Crédit Immobilier Tours P.O.	11/38	M. Fort	1	125
59e	Sté de Crédit Immobilier Bordeaux P.O.	12/38	M. Macckler	2	250
59g	Sté de Crédit Immobilier Montluçon P.O.	12/38	M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Janick	1	125
59j	Sté de Crédit Immobilier Périgueux P.O.	12/38	M. Philippou	1	125
			Total		301.862,50



# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

COMPTABILITÉ SPÉCIALE DE LA RÉGION NORD

95, Rue de Maubeuge, 95

R. C. Seine N° 276.448 B

F.2.L.D. N° 3.362

A rappeler en cas de réponse



Paris, le 25 JUIL 1939 19

Monsieur le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-annexé,  
un tableau résumant les renseignements demandés  
par votre lettre F 2 C.G.<sup>1</sup> n°401, du 18 courant.

Ainsi que vous voudrez bien le remarquer, les  
souscriptions faites sur les ressources d'Établis-  
sement au titre "Participations diverses" ne  
supportaient que des charges de 1ère année à  
l'exclusion de tous frais généraux.

LE CHEF DE LA COMPTABILITE SPECIALE ffons,

**Détail, par Exercices d'imputation, des opérations  
faites au compte "Participations diverses aux Ressources d'Établissement"**

Annexe à la lettre  
F. L. D. n° 3362  
du 25 juillet 1939

Années	S. T. A. R. N.		Société des Habitations du Nord		Crédit Immobilier du Pas de Calais		Office public d'A. B. M. de Crédit. Montataire	
	Principal	Charges de 1 <sup>ère</sup> Année	Principal	Charges de 1 <sup>ère</sup> Année	Principal	Charges de 1 <sup>ère</sup> Année	Principal	Charges de 1 <sup>ère</sup> Année
1929	3.780.000, -	"	1.500.000, -	"	1.250, -	"	"	"
1930	1.608.000, -	49.000, 89	"	"	1.250, -	"	"	"
1931	100.000, -	14.022, 56	"	"	"	"	187.500, -	2.252, 48
1932	"	"	"	"	"	"	"	"
1933	544.000, -	20.893, 10	"	"	"	"	2.492, 25	95, 72
1934	"	"	"	"	"	"	2.561, 84	327, 11
1935	1.088.000, -	19.163, 89	"	"	"	"	5.360, 06	242, 21
1936	674.000, -	11.725, 49	"	"	"	"	2.800, 95	48, 75
1937	"	21.170, 96	"	"	"	"	2.884, 80	110, 56
à fin 1937	3.182.000, -	71.035, 11	1.500.000, -	"	"	"	174.400, 10	1.649, 27
	3.110.964, 89		1.500.000, -		"		173.049, 37	

Solde débiteur au 31 Décembre 1937 ..... 4.784.014, 26

S.S.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Bureau

17, Rue de Londres, PARIS 9<sup>e</sup>

18 JUL 1939

401

Monsieur LOGRE  
chargé de la Comptabilité Spéciale  
de la Région du NORD

---

2  
F.C.G.

Les participations financières et les avances sur ressources d'Établissement ne doivent pas supporter de "Frais Généraux".

A ma connaissance, le Réseau du NORD opérait différemment, tout au moins dans certains cas. Pour me permettre de régulariser, je vous prie de me faire connaître le montant détaillé, par participation et avance, des imputations de cette nature comprises dans les comptes du Réseau NORD au 31 Décembre 1937.

Signé: ALADENISE

Capital restant à libérer  
- au 31 Décembre 1938  
sur

- 1° - Participation sur Ressources d'Établissement
- 2° - Participation - Exploitation
- 3° - Participation sur fonds libres
- A - Participation en emploi des fonds de Réserve des Prins des Réseaux  
AL et Etat

Designation des Titres	Provenance des Titres	Nature des Titres	Valeur des Titres	Nombre des Titres	Capital souscrit		Capital restant à libérer	Observations
					Nominal	Echéancement libéré au 31-12-38		
S <sup>te</sup> Auxiliaire des Transports de l'Ouest et du Sud Ouest - SATOS.	Etat	Actions	500 <sup>f</sup>	16000	8.000.000,-	6.000.000,-		Reste au C <sup>te</sup> 31/12/38 - 3.840.000. Cette S <sup>te</sup> qui est en liquidation a déjà procédé à divers remboursements. avoir 27/12/37 - 1760000 28/12/38 - 400000
S <sup>te</sup> de Transport Auxiliaire du Chemin de fer du Midi (STAM)	Midi	Actions	1000 <sup>f</sup>	14230	14.270.000,-	14.270.000,-	"	
	SNCF	d <sup>o</sup>	d <sup>o</sup>	40				
S <sup>te</sup> de Transport Auxiliaire de la Région Nord (STARN)	Nord	Actions	1000	3182	3.182.000,-	3.182.000,-	"	
S <sup>te</sup> Auxiliaire des Transports du PLM. (T.P.L.M.)	PLM	Actions	1000	16340	16.400.000,-	4.100.000,-	12.300.000,-	Actions libérées du 1/4
	SNCF	d <sup>o</sup>	d <sup>o</sup>	60				
S <sup>te</sup> de Transport auxiliaire du Réseau P <sup>o</sup> . (STAP <sup>o</sup> )	P <sup>o</sup>	Actions	1000 <sup>f</sup>	4500	4.500.000,-	2.250.000,-	2.250.000,-	Actions libérées de 1/2
C <sup>te</sup> Air France.	PLM	Actions	500 <sup>f</sup>	20.542	10.271.000,-	10.271.000,-	"	Cette souscription est comptabilisée pour - 8 639 921,05
S <sup>te</sup> Hydro Electrique du Midi	Midi	Actions	1000	59860	59.980.000,-	59.980.000,-	"	
	SNCF	d <sup>o</sup>	d <sup>o</sup>	120				
S <sup>te</sup> Union Hydro Electrique (U.H.E.)	P <sup>o</sup>	Actions A	500 <sup>f</sup>	35905	29.784.500,-	29.784.500,-	"	Cette souscription est comptabilisée pour - 29 803.664,16 la différence de 19.164,16 provient d'achats en Bourse.
	P <sup>o</sup>	Actions B	500 <sup>f</sup>	28664				
S <sup>te</sup> du Transport d' Energie Electrique Rouergue Auvergne	SNCF	Actions	500	840	420.000,-	157.500,-	262.500,-	3/8 de 420000 appels soit 157.500 <sup>f</sup> 5/8 de 420 000, portés au Credit du C <sup>te</sup> O. R. C. G. à 2 <sup>o</sup> Bureau - soit 262.500,-
S <sup>te</sup> du Tunnel sous marin entre la France et l'Angleterre	Nord	Part. + 5000 <sup>f</sup> + 1.250 <sup>f</sup>	5000 <sup>f</sup>	200	1.250.000,-	1.132.500,-	117.500,-	Actions de 5000 <sup>f</sup> + 1250 par part dont 662,50 = appels Reste appels 587,50 x 200 = 117.500,-
C <sup>te</sup> Générale de Navigation du Rhin	AL	Actions	500 <sup>f</sup>	1000	500.000,-	375.000,-	125.000,-	Actions libérées de 3/4
C <sup>te</sup> Nationales du Rhône	PLM	Actions	1000 <sup>f</sup>	60.000	60.000.000,-	15.000.000,-	45.000.000,-	Actions libérées du 1/4
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier des Ch <sup>ms</sup> de fer de l'Est	Est	Actions	1000 <sup>f</sup>	18.000	18.000.000,-	4.500.000,-	13.500.000,-	Actions libérées du 1/4
Credit Immobilier du Tarn et garonne	Midi	Actions	500 <sup>f</sup>	200	100.000,-	25.000,-	75.000,-	Actions libérées de 1/4
S <sup>te</sup> des Habitats du Nord.	Nord	Actions	500 <sup>f</sup>	12000	6.000.000,-	1.500.000,-	4.500.000,-	Actions libérées du 1/4
Credit Immobilier du Pas de Calais	Nord	Actions	100 <sup>f</sup>	25	2.500,-	1.250,-	1.250,-	Actions libérées de 1/2
S <sup>te</sup> Centrale de Credit Immobilier	Nord	Actions	500	400	200.000,-	50.000,-	150.000,-	Actions libérées du 1/4

Designation des Titres	Provenance des Titres	Nature des Titres	Valeur des Titres	Nombre de Titres	Capital jouissant		Capital restant à libérer	Observations
					Nominal	Etchévement libéré au 31-12-38		
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier de 1 <sup>er</sup> Arrondissement de Compiegne	Nord	Actions	500 <sup>f</sup>	50	25.000,-	6.250,-	18.750,-	Actions libérées du 1/4
<del>S<sup>te</sup> des Voies ferrées de Lauds</del>	<del>SNCF</del>	<del>Actions</del>	<del>250</del>	<del>150</del>	<del>37.500,-</del>	<del>37.500,-</del>	"	
<del>S<sup>te</sup> des Chemins de fer des Pyrénées Orientales</del>	<del>SNCF</del>	<del>Actions</del>	<del>250</del>	<del>25</del>	<del>6.250,-</del>	<del>6.250,-</del>	"	
S <sup>te</sup> d'Exploitation de Wagon Frigorifiques	SNCF	Actions	500	30	15.000,-	7.500,-	7.500,-	Actions libérées du 1/2
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier des Chemins de fer du Nord	SNCF	Actions	500	15	7.500,-	1.875,-	5.625,-	Actions libérées du 1/4
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier Poij Po	SNCF	Actions	500	2	1.000,-	250 <sup>f</sup>	750,-	Actions libérées du 1/4
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier Tours Po	SNCF	Actions	500	1	500,-	125 <sup>f</sup>	375,-	Action libérée du 1/4
Bordeaux Po	SNCF	Actions	500	2	1.000,-	250,-	750,-	Actions libérées du 1/4
Montluçon Po	SNCF	Actions	500	1	500,-	125,-	375,-	Action libérée du 1/4
Perigueux Po	SNCF	Actions	500	1	500,-	125,-	375,-	Action libérée du 1/4

Participations

Exploitation

Caisse Centrale de Credit Commercial et Industriel anciennement Credit National Hotelier	PLN	Actions	100	50	5 000,-	1 250,-	3 750,-	liberes du 1/4
	Nord	- d -	d	d°	5 000,-	1 250,-	3 750,-	}
	PO	- d -	d	d	5 000,-	1 250,-	3 750,-	
	Midi	- d° -	d	d°	5 000,-	1 250,-	3 750,-	
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier du Departement du Gard	PLN	Actions	500 <sup>F</sup>	100	50 000,-	12 500,-	37 500,-	liberes du 1/4

Avances à Diverses Oeuvres Sociales d'agents.

S <sup>te</sup> de Credit des Habitants à bon marche à Paris	PLN	Actions	500	50	25 000,-	6 250	18 750	Actions liberes du 1/4
S <sup>te</sup> de Credit Immobilier ds Bouches du Rhone		Actions	500	100	200 000,-	50 000	150 000	- d° -
S <sup>te</sup> p <sup>me</sup> Marseillaise de Credit Immobilier		Actions	100	1000	100 000,-	25 000	75 000	- d° -

Designation des Titres

Procédure  
des  
Titres

Nature  
des  
Titres

Valeur  
des  
Titres

Nombre  
de  
Titres

Capital souscrit  
Nominal

Effacement libéré  
au 31-12-38

Capital  
restant à libérer

Observations

Valeurs mobilières en emploi des Fonds de Réserve des primes

Reseau AL

S<sup>te</sup> Franç<sup>se</sup> des Transports et Entrepôts frigorifiques (STEF)

Actions 500<sup>f</sup> 5622

2.811.000,-

2.555.790,65<sup>(1)</sup>

355.375

Actions entièrement libérées :

par 7/8 à la charge des actionnaires

1/8 prélevés par la S<sup>te</sup> sur les Fonds de Prévoyance -

Seul l'Impôt a été laissé à la charge des actionnaires -

ne pas prendre

Cette somme représente :

7/8 libérés 2459.625,-  
Frais de transfert 137,50  
Quot part d'impôt pour la libération du dernier 1/8 63.060,61  
Frais de notation 32.967,50

2.555.790,65

Reseau Etat

S<sup>te</sup> d'Exploitation des Wagons frigorifiques du Réseau de l'Etat (S.E.F)

Actions 500<sup>f</sup> 3180

1.590.000,-

795.000,-

795.000,-

de 795000<sup>f</sup> non appelés sont disponibles au C<sup>te</sup> Fonds de Réserve

Participations sur fonds libres.

- d -

Actions 500<sup>f</sup> 130

65000

32.500

32.500

libérés de 1/2

Avances consenties  
à diverses sociétés de crédit immobilier  
à reporter à la Caisse des Retraites

---

Designation des Sociétés bénéficiaires	Montant des avances au 31 Décembre 1929	Comptes à débiteurs par le CR		Comptes à créditer			
		Participations sur ressources de la CR	Rêts et créances de la CR	Participations sur ressources d'établissement	Compte d'exécution	Avances à débiteurs sur ressources d'établissement	Avances à débiteurs sociaux
<b>P. L. M.</b>							
Société Anonyme d'habitation à Bayonne et Montreuil	102 000,-	102 000,-			102 000,-		
Société d'H.B.M. à Bellemeuse et France	20 000,-	20 000,-			20 000,-		
de Crédit immobilier du département du Gard	12 500,-	12 500,-			12 500,-		
économique immobilière de l'Alsace	100 000,-	100 000,-			100 000,-		
de Crédit des H.B.M. de Paris	6 250,-	6 250,-					6 250,-
des habitations économiques à Paris	2 500,-	2 500,-					2 500,-
anonyme de Crédit immobilier de l'Île de France	10 000,-	10 000,-					10 000,-
de Crédit immobilier des Pyrénées de France	50 000,-	50 000,-					50 000,-
maritimes de Crédit immobilier à Marseille	25 000,-	25 000,-					25 000,-
des logements économiques à Lyon	450 000,-		450 000,-				450 000,-
des habitations économiques à Paris	150 000,-		150 000,-				150 000,-
Coopérative des habitations à Bayonne "Le Populaire"	93 500,-		93 500,-				93 500,-
<b>Nord</b>							
Centrale de Crédit immobilier	50 000,-	50 000,-		50 000,-			
de Crédit immobilier de l'arrondissement de Compiègne	6 250,-	6 250,-		6 250,-			
de Crédit immobilier du Pas de Calais	1 250,-	1 250,-		1 250,-			
des habitations du Nord	1 500 000,-	1 500 000,-		1 500 000,- (1)			
Office public d'H.B.M. de Grand Montreuil	173 049.37		173 049.37				173 049.37
<b>Midi</b>							
Crédit immobilier du Lot et Garonne (4)	25 000,-	25 000,-		25 000,- (2)			
<b>Est</b>							
de Crédit immobilier des chemins de fer de l'Est	4 500 000,-	4 500 000,-		4 500 000,- (3)			

Nota : Certaines avances consenties par les réseaux ~~SA~~ et Etat ont été financées sur les ressources de "Fonds de réserve des primes de ces réseaux" -

(1) cette participation a fait l'objet de la décision ministérielle du 29 Janvier 1929 -  
 (2) du 14 Jan 1930 -

(3) décisions ministérielles du 16 Juillet et 4 Sept 1929 -  
 (4) une avance identique consentie par le PO a été notifiée aux Rêts et Créances de la CR

Factures passées par la Région

Participations Etablissement

Participations et Avances sur Ressources d'Etablissement

	Debit	Credit
F <sup>le</sup> N° 103 - Credit ayant affecté le compte "Participations sur Res <sup>es</sup> d'Etablis <sup>sement</sup> du Nord -		2.971,17
F <sup>le</sup> 99 du Nord - Credits ayant affecté le Compte "Participations sur Ressources d'Etablis <sup>sement</sup> en 1938		701.283,30
F <sup>le</sup> 90 du Nord - solde au 31/12/38 du Compte - d -	20.338.784,41	
F <sup>le</sup> 710 du Sud Ouest - d -	130.352.025,60	
F <sup>le</sup> 114 de l'A.L. - d -	375.000, "	
F <sup>le</sup> 282 de l'Ouest. 31/12/37 - d -	5.140.000, "	
F <sup>le</sup> 117 de l'Ouest. Credit, ayant affecté le Compte Participations sur Res <sup>es</sup> d'Etablis <sup>sement</sup> 1938		400.000, "
F <sup>le</sup> 12.153 du Sud Est. Solde au 31/12/38 du compte - d -	28.698.497,17	
F <sup>le</sup> 1148 de la Région Est. Solde au 31/12/38 - d -	10.000.000, "	
	<hr/>	<hr/>
	194.904.304,18	1.104.254,47
	<hr/>	<hr/>
	193.800.052,71	

P.L.M.  
Nord.  
Po - Midi  
Etat  
AL  
Est

	Nombre de Titres	Montant Souperit
	96.900	28.698.497,17
	30.584	7.133.296,89
Po. 74.059 - 38.358.521,09	153.949	115.423.899,09
Midi 79.890 - 77.065.378, "		
	17.800	4.740.000, "
	1.000	375.000, "
	23.500	10.000.000, "
	<hr/>	<hr/>
	323.733	166.370.693,15

Avances sur Ressources d'Etablissement

Nord.	12.501.233,05
Po.	7.560.661,56
Midi	7.367.464,95
	<hr/>
	27.429.359,56
	<hr/>
	193.800.052,71

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS  
SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Bureau  
17, Rue de Londres, PARIS C<sup>o</sup>  
F2 CG' N<sup>o</sup> 227

Monsieur BOURES  
chargé de la Comptabilité Spéciale de la  
Région SUD-OUEST

Dans le but de régulariser le compte "Participations sur res-  
sources d'Etablissement", je vous prie de créditer ce compte sur  
le mois comptable de décembre des dépenses relatives :

- à la construction du canal latéral et du canal du Midi .....	532.221,04
- aux Routes agricoles .....	7.889.217,42
- aux appareils d'alimentation .....	2.927.122,87
- aux Bâtiments communs .....	10.732.904,61
- aux Dépôts principaux .....	1.466.594,62
	<hr/>
soit .....	23.548.060,56

par le débit des comptes ci-dessous :

- DEPENSES d'ETABLISSEMENT -

1<sup>re</sup> - Etablissement des lignes

a) Travaux remboursables

- concessions antérieures à 1883 - (bâtiments communs, travaux neufs) .....	6.854.620,24
- concessions diverses (appareils alimentation travaux neufs) .....	1.241.202,87

b) Travaux complémentaires

- travaux complémentaires proprement dits :	
(appareils alimentation : 1.685.920,00)	
(bâtiments communs : 3.878.284,37)	
(dépôts principaux : 1.466.594,62) ..	7.030.798,99

28 - Dépenses rattachées au premier établissement

- Dépenses de construction d'installations présentant  
de l'intérêt pour le Chemin de fer (n° 159) ..... 8.421.438,46  
(canal du Midi - routes agricoles)

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

*Signé, ALADENISE*

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS

17, Rue de Londres, 17

FE Ag 640

L'avance en cause a été approuvée par le Conseil d'Admin  
de la S.N.C.F. dans sa séance du 8 juillet 1938 et autorisée par  
dépêche du 11 février 1939 de M. le Min. des Tr. Pub. et autorisée par  
Elle a été réglée par décret du 28 février 1939 et imputée à  
à un chapitre spécial "Avance à la SATECO"  
La SATECO a soumis un accord aux propositions de la présente  
lettre par réponse du 27 février -

24 FEV. 1939

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les instruc -  
tions ont été données pour que soit versée, dans le plus bref  
délai, la somme de 637.500 frs. représentant le montant de  
l'avance que la S.N.C.F. a consentie à votre Société sur  
sa demande.

Les intérêts de ce prêt, fixés à 4 % net (pour la S.N.C.  
F., pourraient donner lieu à paiements semestriels aux échéan -  
ces des 30 Juin et 31 Décembre.

Je vous serais obligé de vouloir bien me dire si vous  
êtes d'accord sur cette proposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général,  
l'expression de mes sentiments très distingués.

P Le Directeur des Services Financiers

Signé : THOMAS

D'après M. Thomas  
cette avance doit être inscrite  
comme avance sur fonds affectés  
en dehors de compte d'Etat.  
24/3

Monsieur le Directeur Général de la Société Anonyme  
de Transport d'Energie Centre-Ouest  
12, rue de la Baume  
PARIS 8<sup>e</sup>

# Avances à divers sur Ressources d'Établissement

X	St <sup>e</sup> pour le transport de l'Énergie électrique du Massif Central (TEMAC)		1.767.719,67
-	Association entre adhérents (U.P.E.P.O.)		652.488,85
X	Consortium de l'avant port du Verdon	P.O.	5.500.000, ..
		Midi.	6.053.613,52
X	St <sup>e</sup> des Transports d'Énergie Rouergue Auvergne	P.O.	328.480,35
		Midi.	328.480,35
X	C <sup>ie</sup> d'Achiet à Bapaume et à Marcoing		611.680,32
X	C <sup>ie</sup> de Boitoux à Marquion		874.694,35
X	C <sup>ie</sup> de Velu Bertincourt à St <sup>e</sup> Quentin		2.013.276,97
-	C <sup>ie</sup> de Crecy Mortiers à La Fère		173.557,13
-	C <sup>ie</sup> d'Estreel St <sup>e</sup> Denis à Froissy		920.504,18
-	C <sup>ie</sup> de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole		328.007,47
-	C <sup>ie</sup> de Pont de la Deule à Pont à Marcq		662.090,32
X	C <sup>ie</sup> d'Anvin à Calais		1.968.754,10
-	C <sup>ie</sup> de Hilly à Formerie		1.132.494,63
-	C <sup>ie</sup> d'Air à Berck		369.243,27
-	C <sup>ie</sup> des Flandres		980.077,35
-	C <sup>ie</sup> de Bettrechies à Hon		219.042,77
-	C <sup>ie</sup> de Marquion à Cambrai		131.639,59
-	C <sup>ie</sup> de Butty à Ercheu		235.777,82
-	C <sup>ie</sup> de Valmondois à Epiais Rhod		261.977,40
-	C <sup>ie</sup> du Cambraisit		1.158.556,28
-	C <sup>ie</sup> des Ch <sup>ms</sup> de fer d'intérêt local du Nord de la France (Ligue de Guise au Catlet)		1.391.064,20
-	Office public d'H.B.M. de Creil montataire		173.049,37

27.836.270,86

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS  
DIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
17, Rue de Londres, 17

~~9 FÉV 1939~~

Monsieur le Directeur des Services Financiers

---

Les comptes de participations financières, dont le regroupement a été opéré par la Comptabilité Générale, se présentent d'une manière peu homogène eu égard à la diversité des errements suivis par les anciens Réseaux. Sans un but d'unification, j'ai l'honneur de vous soumettre les diverses propositions suivantes :

a) Financement des avances faites à des Sociétés de Crédit immobilier

Dans le but de faciliter l'accession des agents à la propriété, tous les anciens Réseaux avaient consenti des avances à des Sociétés de Crédit immobilier ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-joint; certaines de ces avances ont été imputées au Compte d'Établissement, d'autres au fonds de réserve des Primes des anciens Réseaux de l'Etat et de l'A.L. Le surplus a été indifféremment inscrit soit sur les ressources de trésorerie, soit sur les ressources de la Caisse des Retraites, soit sur le Compte d'Exploitation. Il me paraît difficile de modifier l'imputation de

ceux de ces placements qui ont été effectués sur ressources d'établissement ou sur fonds de réserve des Primes.

Par contre, rien ne paraît s'opposer à ce que celles de ces valeurs qui ont été consenties sur des ressources de trésorerie ou sur le Compte d'Exploitation par l'ancien Réseau F.L.M. soient prises en compte par la Caisse des Retraites par analogie avec ce qui avait été fait par les anciens Réseaux Est, P.O. et Midi.

Bien entendu, l'insuffisance de produit qui pourrait résulter pour la Caisse des Retraites de ce placement serait compensée par virement à son crédit, par le débit du Compte d'Exploitation, d'une somme à déterminer par rapport au produit moyen de l'ensemble de ses placements et après déduction des revenus directement encaissés.

b) Liquidation des frais généraux imputés par certains Réseaux au débit du Compte "Participations sur ressources d'Etablissement"

Il est proposé que les frais généraux imputés par les Réseaux du F.L.M., du P.O. et du Midi au Compte "Participations sur ressources d'Etablissement", et qui s'élèvent aux sommes respectives suivantes :

F.L.M.	973.576,12
P.O.	159.356,93
MIDI	703.991,52

soient reportés aux résultats des exercices antérieurs par l'intermédiaire du compte "Rectifications sur les comptes des exercices antérieurs à 1938 (différents 3)".

Après cette opération, le compte "Participations sur ressources d'Établissement" ne ferait ainsi ressortir, comme il paraît logique, que la somme effectivement décaissée pour les souscriptions d'actions. Il y a lieu d'ailleurs, de faire observer que la note générale relative à la répartition des frais généraux, exclut les dépenses de cette nature des bases de répartition.

c) Reversements divers par reports au Compte d'Exploitation.

Il est proposé que, par analogie avec ce qui a été fait d'une manière générale par les autres Réseaux, le montant des participations suivantes de l'ancien Réseau du Sidi, qui figurent actuellement dans les valeurs de portefeuille :

Caisse Centrale de Crédit national hôtelier ...	1.250 frs
Maison des Mines .....	1 fr.
	<hr/>
Ensemble .....	1.251 frs

soit imputé en dépenses au Compte d'Exploitation par l'intermédiaire du Compte "Rectifications sur les comptes des exercices antérieurs à 1938".

Enfin, il est proposé que soit reportée au Compte "Participations sur ressources d'Établissement" la souscription de 90 actions de la Société de Transports auxiliaires du Réseau P.O. immatriculées au nom des administrateurs. La dépense correspondante qui s'élève à 45.000 frs ayant été imputée au Compte d'Exploitation, ce dernier compte serait crédité par l'intermédiaire du Compte "Rectifications sur

les comptes des exercices antérieurs à 1932".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me  
faire connaître votre décision sur ces différents points.

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale

*J. P. Batta*

D.M.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

17, Rue de Londres, 17

F<sup>2</sup>CG N° 226

9 FÉV. 1939

Monsieur le Chef de la Division Centrale des  
Finances.

Par transmis F<sup>1</sup> C<sup>4</sup> c N° 116 du 12 Septembre dernier, vous  
avez bien voulu me donner copie de votre note du 9 du même  
mois, approuvée par M. le Directeur des Services Financiers, et  
fixant les règles générales à suivre pour la Comptabilité et  
la Conservation des titres et valeurs.

Aux termes de cette note, la Division de la Comptabilité  
Générale est chargée de la gestion comptable de toutes les va-  
leurs appartenant à la S.N.C.F. à quelque titre que ce soit,  
sauf des valeurs faisant partie du portefeuille de fonds dis-  
ponibles, la gestion comptable de ces dernières valeurs ainsi  
que celle des valeurs appartenant à des tiers et déposés à la  
S.N.C.F. étant dévolue à la Division des Finances.

D'autre part, votre Division est également chargée de la  
conservation de toutes les valeurs susvisées.

Les valeurs dont la gestion comptable incombe à ma Divi-  
sion figurent sous divers titres à l'actif de la Balance des  
comptes de la S.N.C.F. Le tableau ci-joint en donne l'énumé-  
ration et la répartition par comptes, avec l'indication des

....

comptes de passif correspondants.

Tous ces comptes sont suivis par ma Division.

D'autre part, votre Division étant chargée de la conservation des valeurs en cause, je vous propose l'ouverture à votre balance de deux comptes de constatation se répondant l'un l'autre exactement, l'un à l'actif "Valeurs des réserves ~~et participations~~ <sup>et devis</sup> en dépôt", l'autre au passif "Réserves ~~et participations~~ <sup>et devis</sup> l/c de valeurs en dépôt". Les valeurs seraient portées à ces comptes à raison de 1 F. par titre quelle qu'en soit la valeur nominale.

Des comptes de cette nature existaient déjà à la balance de la plupart des anciens Réseaux et ont été incorporés dans la balance générale de la S.M.C.F. Mais ils y forment un ensemble incomplet, et surtout hétérogène les Réseaux ayant fixé différemment la valeur des constatations. Je vous propose donc de solder tous les anciens comptes de constatation et de les remplacer par les 2 comptes visés ci-dessus. Toutefois vous n'auriez pas à faire état dans ceux-ci des valeurs en emploi des Réserves des Tranways de la Vendée et de la ligne du Pallet à Vallet qui sont déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner votre accord sur cette proposition.

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale  
Signé : *METTAS*

N O T E

sur les titres de la Société Nouvelle  
Havraise Péninsulaire  
-----

La S.N.C.F. est propriétaire des titres suivants de la  
Société Nouvelle Havraise Péninsulaire, savoir :

- 10.000 actions "B" de 100 frs.
- 10.000 bons de récupération de 400 frs.
- 10.000 parts bénéficiaires.

Ces titres proviennent du Réseau P.L.M. à qui ils avaient  
été remis, comme suite à la liquidation de la Compagnie Havraise  
Péninsulaire de Navigation à vapeur, en représentation d'une  
créance de 10 millions de francs. La valeur de ces titres ayant  
fait l'objet d'un amortissement intégral sur le compte d'ex-  
ploitation des exercices 1931 à 1934, ils ne figurent plus dans  
les écritures de la S.N.C.F.

Une étude récente ayant montré que ces titres avaient re-  
pris une certaine valeur par suite de l'amélioration survenue  
dans la situation de la Havraise Péninsulaire, nous nous propo-  
sons de constater en comptabilité leur existence par une  
inscription à deux comptes se balançant mutuellement où ils  
seraient repris pour une valeur unitaire de 1 Fr. par titre.

Le 18/1/39

PARTICIPATIONS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

à des sociétés de l'EST Immobilier de crédit Immobilier.

Comptes d'imputation	Nombre d'actions souscrites	Valeur nominale des actions	Libération	Capital net versé	Valeur au Bilan au 31.12.37
<b>DOMAINE PRIVE des ACTIONNAIRES</b>					
Actions de la Société de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de REIMS ...	600	100 <sup>f</sup>	1/4	15.000,.	
Actions de la Société de Crédit Immobilier de l'Ile de France .....	100	100 <sup>f</sup>	totalité	10.000,.	
Actions de la Société "Le Coin de Feu Lorrain" .....	50	500 <sup>f</sup>	totalité	25.000,.	
<b>RESERVE POUR OEUVRES SOCIALES (Domaine Public)</b>					
Actions de la Sté de Crédit Immobilier de la Région d'Epernay .....	200	100 <sup>f</sup>	1/4	5.000,.	5.000,...
Actions de la Sté de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Nogents/Seine ...	20	500 <sup>f</sup>	1/4	2.500	2.500,...
Actions de la Sté de Crédit Immobilier de Mthe-et-Moselle //.....	160	500 <sup>f</sup>	1/4	20.000,.	20.000,...



# Avances à divers

---

<ul style="list-style-type: none"> <li>× S<sup>te</sup> pour le Transport de l'Énergie et l<sup>que</sup> du Massif Central.</li> </ul>		3.552.000, ..
<ul style="list-style-type: none"> <li>— S<sup>te</sup> Auxil<sup>le</sup> des Transports Automobiles de l'Est (avance) 70.000, -</li> <li style="padding-left: 100px;">—d° (Prêt) 238488,26</li> </ul>		308.488,26
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Avance à la Commune de Vanves</li> </ul>		127.503,77
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Ville de Mulhouse - son compte d'avance</li> </ul>		14.564.549,65
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Avances à la Commune de Beutin</li> </ul>		8.267,34
<ul style="list-style-type: none"> <li>— —d° Vendin le Vieil</li> </ul>		15.783,02
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Avance à la Commission de Publicité</li> </ul>		10.000, ..
		18.186.192,04

CHEMINS DE FER  
d'ALSACE ET DE LORRAINE

COPIE

STRASBOURG le 25 Janvier 1939

Comptabilité Spéciale EST

3 Bd du Président Wilson  
STRASBOURG

CRE /32 N° 2742

Monsieur le Chef de la Subdivision Centrale  
de la Comptabilité Générale

Objet : V.r PS - C.G.1 N° 200  
du 28.12.1938

.....

II - "Sommes non récupérables sur la réserve constituée au moyen des primes du réseau", solde débiteur :  
fr. 1.707.708,65.

Sur ce compte ont été imputées les sommes prélevées sur le fonds de réserve constitué au moyen des primes du réseau et n'ayant pas le caractère de placements ou représentant des pertes sur placements ; ce solde se décompose ainsi :

a) subvention à fonds perdu allouée à la Caisse de maladie du réseau A.L. ....	fr. 1.000.000.-
b) subvention à fonds perdu allouée à l'Ecole française de Bâle .....	150.000.-
c) réduction de la valeur nominale des 74 actions souscrites par le Réseau au Golf Club d'Alsace. La valeur nominale primitive de ces actions de frs: 5.000.- a été ramenée à frs: 2.000.- par suite de la réduction du capital de cette Société .....	222.000.-
d) différence entre le montant du prêt initial de frs : 700.000.- accordé à la Société Anonyme des Hôtels de Bellevue et Ribeauvillé et le montant récupéré .....	321.564,60
A reporter.....	<hr/> 1.693.564,60

report ....1.693.584,60

e) sommes rejetées du compte de l'établissement par la Commission de vérification des comptes :

exercice 1924/25	Fr.	500,--
" 1926	"	1.500,--
" 1927	"	1.800,--
" 1928	"	3.079,98
" 1929	"	450,--
" 1930	"	6.794,09

fr. 14.144,05

Total : fr. 1.707.708,65

.....

Le Chef de la Comptabilité  
de la Région EST

signé: BOUTELOUP

18 FÉV. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS  
SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

J. Bureau

17, Rue de Londres, PARIS 9<sup>e</sup>

F<sup>2</sup> CG<sup>1</sup> N<sup>o</sup> 233

mm. Depret  
Bouteloup  
Boues  
Sogre  
Brandin

Monsieur

chargé de la Comptabilité Spéciale  
de la Région (Toutes Régions)

Dès réception de la présente lettre, vous voudrez  
bien facturer, s'il y a lieu, sur le mois comptable  
de Décembre :

1<sup>o</sup>- au débit de la Comptabilité Générale

Le montant au 31 Décembre 1938, du Compte "Participations sur Ressources d'Établissement".

2<sup>o</sup>- au crédit de la Comptabilité Générale

Les sommes figurant au 31 Décembre 1938

aux comptes { Participations Établissement  
{ Participations Exploitation

sur un relevé annexe vous voudrez bien donner le détail  
des sommes facturées.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISE

D.G.

18 FEV. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1er Bureau

17, Rue de Londres, PARIS 9<sup>e</sup>

F<sup>2</sup>CG<sup>1</sup> N° 234

Monsieur DEPRET  
Inspecteur principal adjoint  
Région EST

Veuillez facturer au débit de la Comptabilité  
Générale (mois comptable de décembre) les sommes restant  
dues au 31 décembre 1938 sur les avances ou prêts  
consenties à :

La Société Auxiliaire de Transports automobiles  
de l'Est,  
l'Union sportive des Cheminots d'Amagne Lucquy,  
l'Association sportive des Chemins de fer de l'Est.

Vous voudrez bien indiquer sur la facture la ré-  
férence "Affaires en cours, Comptabilité Générale  
1er Bureau).

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISÉ

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS  
SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

~~Bureau~~

~~1er~~

17, Rue de Londres, PARIS 9<sup>e</sup>

F<sup>2</sup> CG<sup>1</sup> N<sup>o</sup> 235

Monsieur BREAUD  
chargé de la Comptabilité Spéciale  
de la Région OUEST

—

Veuillez facturer au débit de la Comptabilité  
Générale (mois comptable de décembre) les sommes res-  
tant dues au 31 décembre 1938 sur les avances consenties  
à :

- l'Association sportive des Cheminots,
- l'Association sportive des Cheminots de Thouars.

Vous voudrez bien indiquer sur la facture, la  
référence "Affaires en cours, Comptabilité Générale -  
1er Bureau".

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Signé: A. ADENISE

D.G.

18 FEV. 1939

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1er Bureau

17, Rue de Londres, PARIS

Monsieur BOUTELOUP  
chargé de la Comptabilité Spéciale  
de la Région EST

---

F<sup>2</sup>/G.G.1 / N° 256  
11787

Veillez facturer au débit de la Comptabilité  
Générale (mois comptable de décembre) la somme restant  
due au 31 décembre 1938 sur l'avance consentie à :

la Société Coopérative des agents de Chemins  
de fer A.L. "Alsolor".

Vous voudrez bien indiquer sur la facture  
"Affaire en cours - Comptabilité Générale - 1er  
Bureau".

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale  
Signé: ALADENISE

SOCIÉTÉ NATIONALE  
 DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
 SERVICES FINANCIERS  
 SUBDIVISION GÉNÉRALE  
 DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
 ler  
 17, Rue de Londres, PARIS 9<sup>e</sup>

F<sup>2</sup>/C.G. 1 *N<sup>o</sup> 932*  
 S.G.

Monsieur BRHAUD  
 chargé de la Comptabilité Spéciale  
 de la Région CUNST

Dès réception de la présente lettre, vous voudrez bien facturer, sur le mois comptable de décembre :

1<sup>o</sup> - au débit de la Comptabilité Générale,  
 par le crédit du compte qui supporte actuellement la  
 dépense, le montant au 31 décembre 1938, des partici-  
 pations souscrites sur Ressources d'Établissement.

2<sup>o</sup> - au crédit de la Comptabilité Générale,  
 les sommes figurent au 31 décembre 1938

aux comptes { Participations Établissement  
 { Participations Exploitation

Sur un relevé annexe, vous voudrez bien donner le  
 détail des sommes facturées.

Le Chef des Subdivisions  
 de la Comptabilité Générale

Signé; ALADENISE

9 FÉV. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

17, Rue de Londres, 17

F<sup>1</sup> C<sup>4</sup> N° 326

Monsieur le Chef de la Division Centrale des  
Finances.

Par transmis F<sup>1</sup> C<sup>4</sup> c N° 116 du 12 Septembre dernier, vous avez bien voulu me donner copie de votre note du 9 du même mois, approuvée par M. le Directeur des Services Financiers, fixant les règles générales à suivre pour la Comptabilité et la Conservation des titres et valeurs.

Aux termes de cette note, la Division de la Comptabilité Générale est chargée de la gestion comptable de toutes les valeurs appartenant à la S.N.C.F. à quelque titre que ce soit, sauf des valeurs faisant partie du portefeuille de fonds disponibles, la gestion comptable de ces dernières valeurs ainsi que celle des valeurs appartenant à des tiers et déposés à la S.N.C.F. étant dévolue à la Division des Finances.

D'autre part, votre Division est également chargée de la conservation de toutes les valeurs susvisées.

Les valeurs dont la gestion comptable incombe à ma Division figurent sous divers titres à l'actif de la Balance des comptes de la S.N.C.F. Le Tableau ci-joint en donne l'énumération et la répartition par comptes, avec l'indication des

comptes de passif correspondants.

Tous ces comptes sont suivis par ma Division.

D'autre part, votre Division étant chargée de la conservation des valeurs en cause, je vous propose l'ouverture à votre balance de deux comptes de constatation se répondant l'un l'autre exactement, l'un à l'actif "Valeurs des réserves et participations en dépôt", l'autre au passif "Réserves et participations l/c de valeurs en dépôt". Les valeurs seraient portées à ces comptes à raison de 1 F. par titre quelle qu'en soit la valeur nominale.

Des comptes de cette nature existaient déjà à la balance de la plupart des anciens Réseaux et ont été incorporés dans la balance générale de la S.N.C.F. Mais ils y forment un ensemble incomplet, et surtout hétérogène les Réseaux ayant fixé différemment la valeur des constatations. Je vous propose donc de solder tous les anciens comptes de constatation et de les remplacer par les 2 comptes visés ci-dessus. Toutefois vous n'auriez pas à faire état dans ceux-ci des valeurs en emploi des Réserves des Tramways de la Vendée et de la ligne du Pallet à Vallet qui sont déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner votre accord sur cette proposition.

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale

Signé : *METTAS*

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

17, Rue de Londres, 17

Tél. : Trinité 73-00  
R. C. Seine N° 276.448 B

N° \_\_\_\_\_

A rappeler en cas de réponse

Paris, le ..... 19.....

*M. Amour*  
*Pour Paris Leger SVP*  
*AV*  
*23/2 39*

Monsieur le Chef de la Division Centrale des  
Finances.

Par transmis F<sup>1</sup> C<sup>4</sup> c N° 116 du 12 Septembre dernier, vous avez bien voulu me donner copie de votre note du 9 du même mois, approuvée par M.le Directeur des Services Financiers, fixant les règles générales à suivre pour la Comptabilité et la Conservation des titres et valeurs.

Aux termes de cette note, la division de la Comptabilité Générale est chargée de la gestion comptable de toutes les valeurs appartenant à la S.N.C.F. à quelque titre que ce soit, sauf des valeurs faisant partie du portefeuille de fonds disponibles, la gestion comptable de ces dernières valeurs ainsi que celle des valeurs appartenant à des tiers et déposés à la S.N.C.F. étant dévolue à la Division des Finances.

D'autre part, votre Division est également chargée de la Conservation de toutes les valeurs susvisées.

~~Parmi ces valeurs, il en est qui, par leur nature, figurent nécessairement, et pour leur montant réel, à des comptes d'actif du bilan. Il en va différemment des autres et, notamment, de celles qui appartiennent à des tiers ou des valeurs de la~~

*La liste des valeurs qui sont à l'actif du bilan, à l'exception de celles qui appartiennent à des tiers ou des valeurs de la*





Les valeurs dont le gestionnaire comptable incombé à ma division sont  
indiquées en détail au tableau ci-joint par tête de comptes réparties  
à l'actif ou Passif sous divers titres de comptes - Le tableau ci-joint donne  
l'énumération de ces comptes ~~et~~ le détail de valeurs ainsi que l'énumération  
des comptes de ressources correspondants - Tous ces comptes figurent à la  
Balancé <sup>Imp</sup> de la Comp. <sup>tegl</sup> -

Mais ~~je pense~~ que ~~vous devez comme mon Paris~~ étant donné que la  
conservation de valeurs en cause est à ~~la~~ <sup>la</sup> ~~charge~~, <sup>de la Direction Financière</sup> je pense que vous devez comme  
mon Paris <sup>ou opérer la constatation</sup> ~~de constater~~ à la Balance ~~de cette Division~~ ~~de~~ de cette dernière.

Deux comptes seraient à ouvrir à cet effet, l'un à l'actif, l'autre au  
Passif, qui fonctionneraient l'un par l'autre et aux quels les valeurs seraient portées à  
raison de 1<sup>er</sup> par tête.

# Liste des Comptes "Valeurs"

~~inscrits au Grand Livre de la Comptabilité générale~~  
et ont la même incidence à

(crédité)  
de son

Compte débiteur de  
placements

Valeurs en emploi des fonds de réserve des primes des anciens  
incasse AL et Etat -

Valeurs en emploi  
~~placements~~ des réserves de diverses Compagnies secondaires

Valeurs en emploi des réserves

à Finances?

Placement de la provision pour amortissement de la prime de remboursement  
des bns.

Valeurs mobilières en emploi des dons et legs

Valeurs en dépôt à la Caisse des dépôts et consignations

Valeurs diverses en dépôt - ?

Participations aux ressources d'Établissement

Avances à divers services sociaux d'agents

Avances à divers

L'existence de tels comptes pour les valeurs en question et une mesure  
d'ordre qui s'impose, il convient seulement d'aligner les méthodes anciennes  
suivant des règles à préciser.

Mais, je serais également d'avis de constater dans des conditions identiques  
le dépôt des titres afférents aux placements de réserves et aux participations  
du ressort de l'établissement.

Il devrait ouvrir, en conséquence, deux comptes de constatation, savoir :

- à l'actif, le compte : "Titres en dépôt (Participations et Réserves)"
- au passif, le compte : "Participations et Réserves (Titres en dépôt)"

Ces comptes ~~figuraient~~ à la balance de ~~v.~~ auraient logiquement  
à figurer à la balance de votre division ~~qui, ainsi qu'il a été rappelé~~  
~~dessus, est chargée~~ incombent la conservation des titres en cause. Par ailleurs,  
les ~~les~~ valeurs seraient constatées à raison de 1<sup>er</sup> par titre - ~~7~~ fait

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner votre accord sur cette  
proposition. D'ores et déjà je fais entreprendre ~~la liste de~~ la préparation  
de la liste des titres intéressés.

Paris le

Monsieur le Chef de la Division Centrale des Finances

<sup>Noté transmis</sup>  
 Par note F1 C/c n° 116 du 12 Sept dernier vous avez bien voulu me donner <sup>et copie de votre note du 9 septembre, approuvée par</sup> ~~Commission de la Direction des Services Financiers, en vue des décisions relatives aux attributions respectives de nos deux divisions en ce qui concerne les règles générales à suivre pour la Comptabilité et la Conservation des titres et valeurs.~~  
 Comme suite à ces instructions et dans un but d'unification, j'ai l'honneur de vous proposer que la constatation du dépôt de ces valeurs soit faite comme suit :

- a) Valeurs appartenant à des tiers  
 d'après ~~la~~ Valeur Nette au débit et au crédit de Comptes spéciaux
- b) Valeurs du Portefeuille de fonds disponibles SNCF  
 d'après Valeur Nette au débit du compte "Portefeuille".
- c) Valeurs payées sur fonds d'apport ou d'investissement ou en l'emploi des réserves  
 d'après une Valeur Conventuelle par titre au débit et au crédit de Comptes spéciaux

Les Comptes de constatation seront tenus par votre division -  
 Les Comptes effectifs ~~seront~~ <sup>seront</sup> tenus aux réserves et aux placements des réserves ainsi que ceux affectés aux participations seront conservés par la Comptabilité générale

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner votre accord.

Paris le

Monsieur le Chef de la Division Centrale des Finances

F2CG 1 m

Dans l'état actuel des choses votre Division assure la conservation des Titres et Valeurs, et la Comptabilisation, comme il en résulte des constatations ci après :

Imputation de la dépense	Comptes de constatation		Divisions chargées de la Comptabilité
	Placements	Capitales	
<u>Titres appartenant à des tiers</u>			
"	Titres en garantie (cautionnements) (1)	Cautionnements & Valeurs (1)	Finances
"	Valeurs en nantissement (1)	Nantissements (1)	Finances
"	Titres recueillis comme épaves (1)	Titres épaves en dépôt (1)	Finances
"	Valeurs en compte des fonds de réserve des P.M. de l'Etat et des P.M. de l'Etat (1)	Fonds de réserve des P.M. de l'Etat et des P.M. de l'Etat (1)	Compt. G. E.
"	Placements des valeurs de devises en compte secondaire (1)	Fonds de réserve des devises, Comptes de réception (1)	Compt. G. E.
<u>Titres appartenant à la SNCF</u>			
<u>Portefeuille</u>			
Participations sur usages d'établissement (1)	Valeurs des participations financières (2)	Participations - Etablissements (2)	Finances
Compte d'établissement (1)	" " " " (2)	Participations - Etablissement (2)	Compt. G. E.
Compte d'exploitation (1)	Valeurs en compte des réserves (1)	Diverses réserves (1)	Compt. G. E.
"	Valeurs mobilières des dons et legs (1)	Dons et legs (1)	Compt. G. E.
"	Caisse de prévoyance des anciens usagers, Autres comptes courants (1)	Caisse de prévoyance des anciens usagers, Autres comptes courants (1)	Compt. G. E.
<u>Titres appartenant à la Caisse de retraite</u>			
"	Valeurs mobilières (1)	Capital de la Caisse de retraite (1)	CR
"	de la Caisse de retraite	Fonds de réserve pour les victimes d'accidents de travail (1)	CR
Prêts et avances de la CR (1)	"	"	CR
Participations sur usages de la CR (1)	"	"	CR

(1) Valeur effective  
 (2) Valeur conventionnelle à raison de 1<sup>er</sup> par titre

Dans un but de simplification et pour ~~assurer~~ <sup>assurer</sup> le maximum de garantie il semble qu'il y  
aurait ~~été~~ <sup>été</sup> chargé la division des Titres de la tenue des  
Comptes de Constatation pour tous les titres dont elle assure la  
Conservation

Cette Constatation serait faite comme suit :

- a) d'après la Valeur Nette pour les titres appartenant à  
des tiers et ceux du Portefeuille SNCF
  - b) à raison de 1 franc par titre pour les Valeurs des  
Participations et des Réserves, et éventuellement pour celles de la Caisse de Retraites -
- Il y a lieu de remarquer que ces Comptes sont indispensables  
dans le cas des Participations sur ressources d'Exploitation, la  
dépense ayant été incorporée dans les Résultats d'Exploitation

Quand vous aurez bien voulu nous donner votre accord la  
Comptabilité Générale fera le nécessaire pour ouvrir les Comptes  
complémentaires nécessaires, et vous en repasser le montant  
par l'intermédiaire des Comptes de Relation -

Avances à divers

sup

Ressources d'établissement

Liste des Sociétés auxquelles des avances ont été  
consenties par les anciens Réseaux

---

*révisé  
aux P.F.*

Association Sportive des Cheminots (Etat)

Association Sportive des Cheminots de Thouars

Association entre adhérents (U.P.E.P.O.)

Association Sportive des Chemins de fer de l'Est

*101*

Cie de Crécy Mortiers à la Fère

*102*

Cie d'Estrées St Denis à Froissy

*103*

Cie de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole

*104*

Cie de Pont de la Deûle à Pont à Marcq

*105*

Cie de Milly à Formerie

*106*

Cie d'Aire à Berck

*107*

Cie des Flandres

*108*

Cie de Bettrechies à Hon

*109*

Cie de Marquion à Cambrai

*110*

Cie de Bussy à Ercheu

*111*

Cie de Valmondois à Epiais Rhus

*112*

Cie du Cambrais

*113*

Cie des Chemins de fer d'intérêt local du Nord de la France  
(ligne de Guise au Catelet)

Centre de récupération d'Etrembières

Fédération des Sociétés Coopératives P.L.M., Est et diverses à Grenoble

La Santé de la Famille

*120*

Office Public d'H.B.M. de Creil Montataire

Sté Coopérative des agents de Chemins de fer A.L. "Alsolor"

....



S.N.C.F.  
 Services Financiers  
 Comptabilité Spéciale  
 de la Région Nord

*Capit*  
 SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

**FACTURE** des opérations imputées

Facture N° *15*

au **CRÉDIT** du compte **COMPTABILITÉ GÉNÉRALE** (2)

Montant *192.888 fr. 36 c.*

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

*Comptabilité Spéciale Région Nord*

EXERCICE 19 *39*  
 Mois comptable (4)  
*juin*  
 Mod. F. 502

Hervé et Fils, Paris - C\* Ac 1 6905 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
Parte en capital comprise dans les mensualités dues, au 30 juin 1939, par les C <sup>is</sup> secondaires désignées ci-après :		
C <sup>is</sup> de Breçy-sur-Serre à La Ferrière	5.379 22 +	
C <sup>is</sup> d'Estreis & Deuis à Fevigny	28.872 31 x	
C <sup>is</sup> du Cambresis : 1 <sup>re</sup> avance	34.558,44	
2 <sup>e</sup> avance	2.379,75	
<hr/>		
C <sup>is</sup> des Flandres	36.938 19 +	
C <sup>is</sup> de Vaire à Berck	25.035 99 +	
C <sup>is</sup> de Milly à Fournies	11.856 07 +	
C <sup>is</sup> de Bettrechies à Hon	39.971 22 +	
C <sup>is</sup> de Taut de la Deule à Taut à Mareq	6.911 52 +	
C <sup>is</sup> de Maubeuge à Tellers-Lvie-Nicole	21.573 21 x	
C <sup>is</sup> de Marquion à Cambrai	8.089 14 +	
C <sup>is</sup> de Bussy à Brechen	4.658 09 +	
à imputer au Crédit :	7.663 10 +	
<i>Avances à députer sur Ressources &amp; Etablissement</i>		192.888 36
<hr/>		
Pièces annexées : _____	TOTAL .....	192.888 36

Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :  
 A Paris, le *7 juillet 1939*

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
 (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
 (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
 (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

AVANCES CONSENTIES PAR LA COMPAGNIE DU NORD A DIVERSES COMPAGNIES  
DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES

Numéros d'ordre aux P.F.	Désignation des Sociétés	Renseignements fournis par la Région Nord			Chiffres relevés dans le bilan des Sociétés		
		Montant de l'avance	Capital restant dû au 31-12-37	Annuité	Montant de l'avance	Capital restant dû au 31-12-37	Annuité
102	Estrées St-Denis à Froissy .....	2.002.841,11	920.504,18	90.035,59	2.246.817,33	964.289,04	94.318,24
103	Maubeuge à Villiers-Sire-Nicole .....	599.840,71	328.007,47	24.037,87	599.840,71	249.939,07	24.037,87
105	Milly à Formerie .....	2.525.678,81	1.132.494,63	100.267,48	2.862.134,82	1.218.538,12	117.569,30
106	Aire à Berck .....	3.864.518,24	369.243,27	35.873,66	5.016.030,30	357.269,32	70.537,94
107	Chemins de fer des Flandres .....	1.745.755,73	780.077,35	75.778,67	1.956.008,42	827.012,39	80.338,05
108	Bettrechies à Hon .....	490.314,10	219.042,77	21.284,--	522.475,07	221.499,38	21.522,70
109	Marquion à Cambrai .....	1.485.099,45	131.639,59	13.648,98	1.617.268,21	133.116,27	13.802,09
110	Société Générale des Chemins de fer Economiques (Ligne de Bussy-Ercheu) ....	566.127,--	235.777,82	22.560,57	486.484,83	235.777,82	
112	Chemins de fer du Cambrésis .....	2.570.814,10	1.158.556,28	112.624,39		(1)	
113	Chemins de fer d'intérêt local du Nord de la France (Guise au Catelet) .....	1.776.199,47	1.391.064,20			1.234.771,--	
115	Achiet à Bapaume .....	1.352.181,96	611.680,32		Néant	Néant	
116	Vélu-Bertincourt à St-Quentin .....	4.304.027,07	2.013.276,97	203.295,33	4.622.755,17	3.568.597,26	193.529,08
118	Compagnie Générale des Voies ferrées d'intérêt local .....	3.887.890,35	1.768.754,10	182.066,91	4.385.967,64	3.343.998,58	169.047,56

(1) - Le bilan de la Société au 31 Décembre 1937, réclamé par lettre, ne nous est pas encore parvenu.

Prière de fournir au Secrétariat Général (Subdivision des Participations Financières) la justification des différences résultant de la comparaison des chiffres de la Région Nord et de ceux relevés dans les bilans des Sociétés.

BUREAU de la LIQUIDATION  
DOCUMENTS  
DOSSIER  
N<sup>o</sup> 43.926.

M. 502

Réserves  
et provisions diverses.

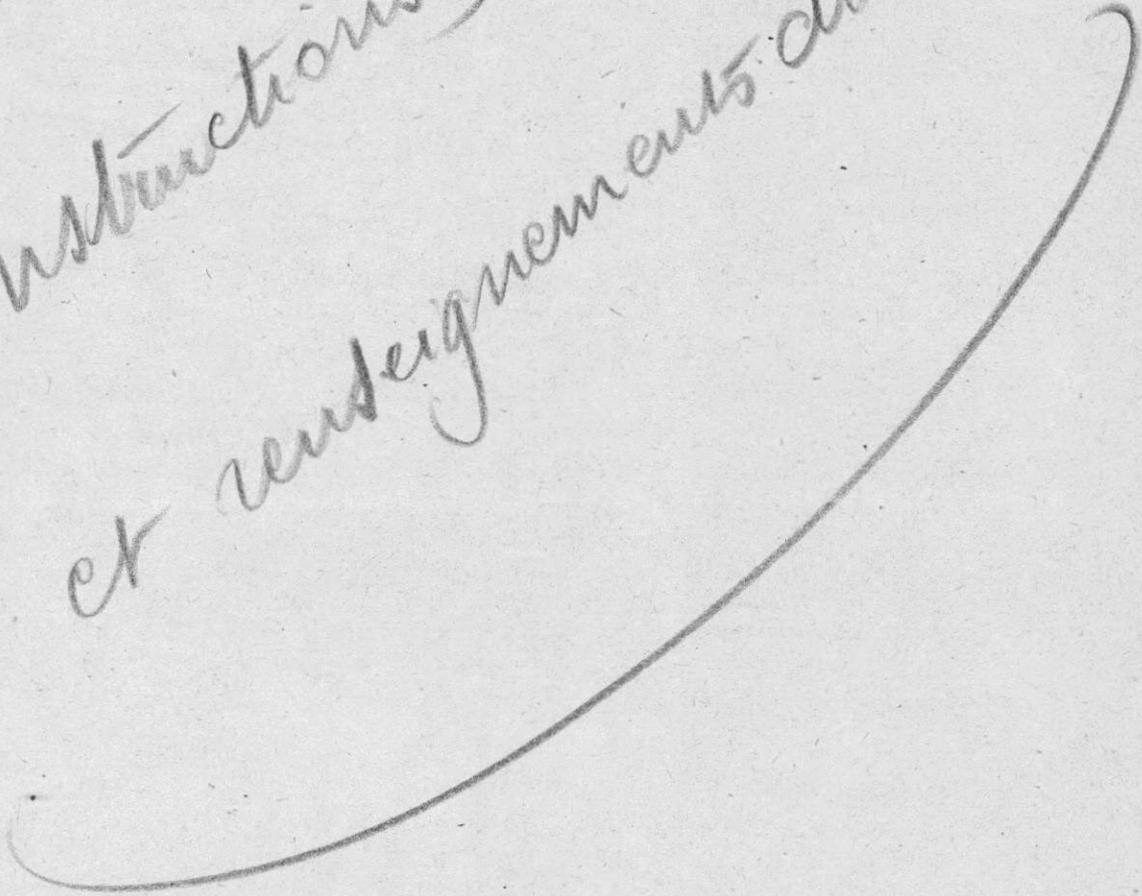
---

En attendant



Instructions, notes

et renseignements divers



# Fédération des Sociétés de C.I.P.O

Dividendes à encaisser pour la S.M.G.F

(6 % soit 7<sup>50</sup> par actions libérées de 100)

	<u>Caisse des Retraites</u>	<u>Compte de 1<sup>er</sup> Versement.</u>
Paris	11.902,50 ✓	15 -
Nîmes	5.962,50 ✓	
Tours	11.917,50	7.50
Nantes	5.932,50	
Bordeaux	5.820	15.
Nîmes	2.940	
Montluçon	5.925	7.50
Clermont	9.000	
Figeac	5.985	
Périgueux	2.947,50	7.50 -
Jama 406/30 R.	68.332,50	52,50

Crédit Immobilier du Midi

qualifié de 1979 à présent  
de 7 actions (17/11/39)  
(achetées à M<sup>me</sup> Peltin)

à l'expiration de dépôt de  
6 actions

M<sup>me</sup> Robert X -

Renault

Bouteloup

Cochet

SNCF ✓

Amblard-Laff ✓

Casa  
de Peltin

1986 -

CR

1984

SNCF

15

de la Coffre 1986

9

13

1989 -

le transfert n'a pas été  
fait

P. B. M au Midi

1984-

1 certificat de 1978 actions /  
1 Reçu n° de 6 actions /  
(minus moins) -

1984

+ 6

Ces 6 actions n'ont pas été transférées.  
~~Reçu~~ (voir ancien dossier) -

à imputer :

Credit :

Produits de placements de fonds, à appliquer

H.B.M. 7a'20

140

C.I. 15a'6,25

93,75

233,75

233,75

Caisse des Ret

H.B.M. 5a'20

100

C.I. 4a'6,25

25,00

125

125

358,75

17/6/20

Ste. Credit Immobilien

HBM

1980 a<sup>2</sup> 6,25

1978 a<sup>2</sup> 20.

12.375

39.560

---

51.935

---

---

1980  
19  

---

1989

1978  
10  

---

1970

Paris, le 15 Avril 1938.

Col.

Nm  
93

O. S.

**FONCTIONNEMENT  
DE LA SUBDIVISION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES**

1. — La Subdivision des Participations Financières qui dépend de la 2<sup>e</sup> Division du Secrétariat Général gère toutes les participations financières des anciens Réseaux transférées à la S.N.C.F. en application des articles 1<sup>er</sup> et 44 de la Convention du 31 août 1937, et celles qui pourraient être consenties à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1938 par la S.N.C.F. à des Sociétés ou Organismes présentant de l'intérêt pour son exploitation.

2. — A cet effet, la Subdivision des Participations Financières prend attachement :

— d'une part, des capitaux versés à titre de participation financière par les anciens Réseaux ou par la S. N. C. F. dans les conditions exposées ci-dessus.

— d'autre part, des droits de la S.N.C.F. sur les produits des titres : dividendes, coupons, parts bénéficiaires, etc... tels qu'ils résultent des statuts des Sociétés ou Organismes dont il s'agit et des conventions ou accords passés avec ceux-ci.

Elle suit également toutes les opérations afférentes aux mouvements des capitaux et de leurs revenus.

3. — La Subdivision des Participations Financières établit chaque année un compte faisant ressortir, pour chaque Société ou Organisme :

a) *En ce qui concerne les capitaux :*

- le montant existant au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année considérée,
- les modifications intervenues en cours d'année,
- la situation au 31 décembre de la dite année.

b) *En ce qui concerne les revenus :*

- les sommes prises en charge pendant l'année,
- les recouvrements effectués,
- les recettes restant à recouvrer.

Ce compte sera joint au rapport annuel qui sera présenté au Directeur Général par le Secrétariat Général (Subdivision des Participations Financières) pour chaque Société ou Organisme.

4. — Les décisions désignant les Administrateurs ou mandataires chargés de représenter la S. N. C. F. dans les Conseils d'Administration des Sociétés ou Organismes visés ci-dessus sont communiquées à la Subdivision des Participations Financières.

5. — Les Administrateurs désignés pour représenter la S. N. C. F. dans les Conseils d'Administration de ces Sociétés et Organismes, et, le cas échéant, les Services Centraux (1) ou les Régions intéressés techniquement à leur fonctionnement, communiquent à la Subdivision des Participations Financières tous accords, conventions ou décisions concernant les participations de a S. N. C. F. dans ces Établissements et tous documents propres à justifier les droits de la Société Nationale.

Les Administrateurs lui adressent notamment les procès-verbaux des Assemblées Générales et présentent dans des rapports périodiques, leurs observations sur l'activité et le fonctionnement des Établissements susvisés.

Les Services Centraux ou les Régions intéressés techniquement à leur fonctionnement, font connaître à la Subdivision des Participations Financières, chaque fois qu'ils le jugent utile, et au moins à la fin de chaque exercice si, du point de vue technique, ces Établissements présentent toujours de l'intérêt pour l'exploitation du chemin de fer et, d'une manière générale, s'ils répondent bien à l'objet en vue duquel les participations ont été consenties.

6. — La comptabilité régulière de toutes les opérations suivies par la Subdivision des Participations Financières sera tenue par les Services Financiers dans le cadre de la Comptabilité Générale de la S. N. C. F.

Les mandats, ordres de paiement et titres de perception relatifs aux opérations de participations nouvelles sont établis par le Service Central ou la Région qui a proposé et suivi la participation et sont adressés aux Services Financiers suivant la méthode habituelle.

Les Services Financiers sont chargés plus particulièrement d'établir les pièces afférentes aux produits des titres de créance : dividendes, coupons, intérêts, annuités de remboursement. Ils sont tenus au courant par la Subdivision des Participations de toutes opérations qu'ils peuvent avoir à exécuter à cet égard et qui ne résultent pas automatiquement de la conservation, assurée par leurs soins, des titres de créance.

Ils communiquent à la Subdivision des Participations Financières tous les documents comptables visés ci-dessus et lui notifient toutes les opérations de recouvrement effectuées à ce titre.

7. — Les titres ou valeurs remis à la Société Nationale en représentation de ses participations financières sont conservés par les soins des Services Financiers.

La Subdivision des Participations Financières doit être mise en mesure d'en connaître la nature exacte et d'en constater l'existence. — Les dispositions d'exécution à cet égard seront réglées d'un commun accord par les deux Services intéressés.

8. — La Subdivision des Participations Financières reste en liaison étroite avec les Services Financiers, notamment pour toutes les opérations relevant de la technique financière proprement dite.

*Le Directeur Général,*

**R. LE BESNERAIS.**

---

(1) Les principaux Services intéressés sont :

— *le Service Commercial* pour les Sociétés de Tourisme, de transports et d'entrepôts frigorifiques,

— *le Service des Approvisionnements* pour les Sociétés d'équipement industriel et d'approvisionnements,

— *le Service du Personnel* pour les Sociétés d'habitations

S.N.C.F.

---

Secrétariat Général

COPIE

---

Participations Financières

NOTE pour le Comité de Gérance de la  
Caisse des Retraites

---

Dans leurs séances des 10 et 11 Mai 1938, le Comité de Direction et le Conseil d'Administration ont désigné les représentants de la Société Nationale dans les Conseils d'Administration des Sociétés du capital desquelles elle possède une part importante.

A la suite de cette désignation, la S.N.C.F. a été conduite à faire immatriculer au nom de ces Administrateurs, des actions à déposer en garantie de gestion, conformément aux prescriptions de l'article 26 de la Loi du 24 Juillet 1867 et des statuts de chaque Société intéressée.

Dans certaines Sociétés, la participation financière de la S.N.C.F. provenant des anciens Réseaux P.O. et Midi est constituée par des actions appartenant à la Caisse des Retraites.

Il en est ainsi pour les 3 Sociétés de transports suivantes :

Voies ferrées des Landes (V.F.L.),  
Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.),  
Chemins de fer des Pyrénées-Orientales,

et pour 34 Sociétés de Crédit Immobilier ou d'H.B.M.

Sur ces 34 Sociétés, il n'a pas été déposé d'actions

de garantie pour 22 d'entre elles, soit parce que la S.N.C.F. n'a pas de représentant dans le Conseil, en raison du peu d'importance de sa participation, soit parce que les Sociétés n'ont pas exigé ce dépôt d'actions.

Pour les 12 autres Sociétés, ainsi que pour les 3 Sociétés de transports susvisées, les actions déposées en garantie de gestion ont été immatriculées au nom de la S.N.C.F. lorsque le siège lui a été attribué en tant que personne morale, ou au nom des Administrateurs lorsque ceux-ci ont été désignés pour occuper le siège en nom personnel.

Ces affectations s'établissent comme suit :

V.F.L.

50 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.  
50 actions immatriculées au nom de M. THOMAS  
50 actions immatriculées au nom de M. BERTHELOT  
150

V.F.D.M.

50 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.  
50 actions immatriculées au nom de M. BARRES  
50 actions immatriculées au nom de M. THOMAS  
50 actions immatriculées au nom de M. BERTHELOT  
50 actions immatriculées au nom de M. JARRIGION  
(actuellement en cours de transfert)  
250

Chemins de fer des Pyrénées-Orientales

50 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.

.....

Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi  
et Société d'H.B.M. des Chemins de fer du Midi

1 action immatriculée au nom de la S.N.C.F.  
1 action immatriculée au nom de M. RENAULT  
1 action immatriculée au nom de M. BOUTELOUP  
1 action immatriculée au nom de M. ROBERT  
1 action immatriculée au nom de M. AMBLARD-LAROLPHIE  
1 action immatriculée au nom de M. COCHET

-  
6  
=

pour chacune de ces deux Sociétés.

Société de Crédit Immobilier de Paris P.O.

1 action immatriculée au nom de la S.N.C.F.  
1 action immatriculée au nom de M. DUPIN  
1 action immatriculée au nom de M. MARTIN-NEUVILLE

-  
3  
=

Société de Crédit Immobilier de Bordeaux P.O.

2 actions immatriculées au nom de la S.N.C.F.

=

Sociétés de Crédit Immobilier d'Orléans P.O., de Tours P.O.,  
de Nantes P.O., de Vierzon P.O., de Montluçon P.O. de la  
Corrèze P.O., de Fogeac P.O. et de Périgueux P.O.

1 action immatriculée au nom de la S.N.C.F.

pour chaque Société

Les dividendes attribués à ces actions continueront à  
être portés au crédit de la Caisse des Retraites.

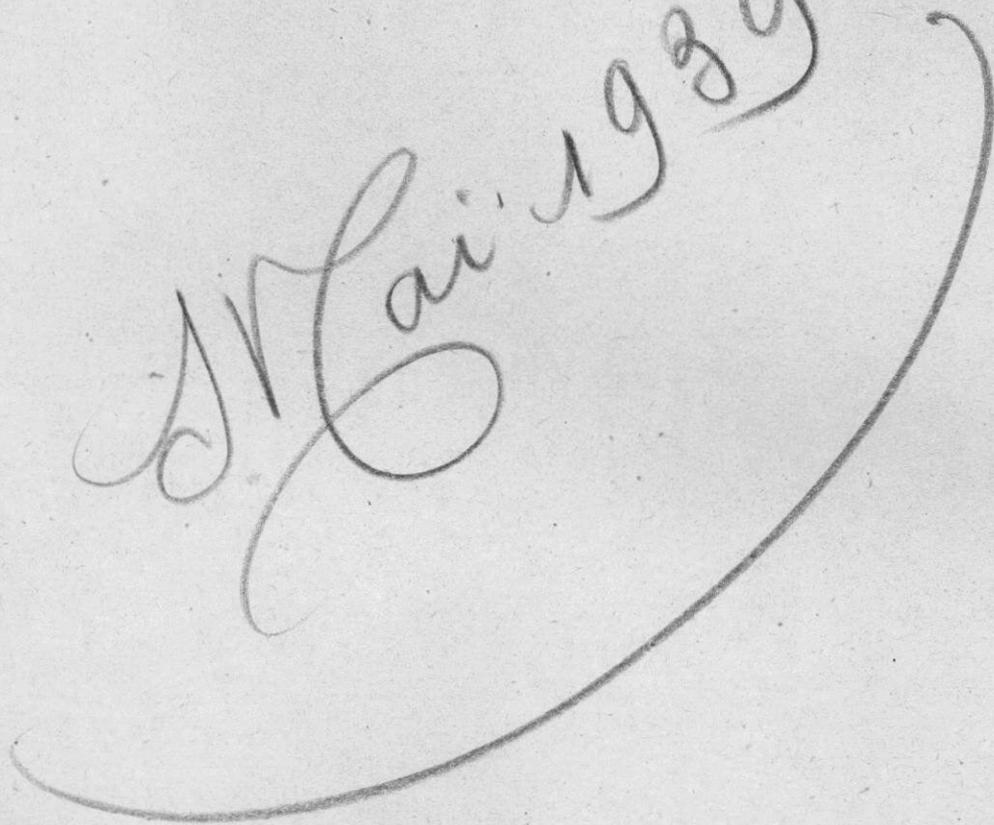
D'autre part, toutes garanties ont été prises vis-à-vis des Administrateurs pour sauvegarder les droits de propriété de la Caisse des Retraites sur les actions ainsi prêtées à ces représentants (reconnaissance de propriété de la S.N.C.F. sur ces actions, transfert non daté signé

par l'intéressé, etc .....).

Ces pièces sont conservées par le Secrétariat Général  
(Subdivision des Participations Financières) et sont tenues  
à la disposition du Comité de Gérance de la Caisse des Re-  
traites.

signé : ANTONINI

W. H. L. 1989



DIVISION CENTRALE DES FINANCES

SUBDIVISION CENTRALE DES TITRES

Bureau T<sup>1</sup>

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

AVIS DE CRÉDIT N° *209. F. L. 2*  
(Comptabilité Générale)

Partie versante *Trésor Public*

Hammerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° *12*

**MOTIF DE LA RECETTE**

*Encaissement coupon Rente 5% 1930 (fonds M. Martin) à échéance du 1<sup>er</sup> mai 1939 appartenant à la S.N.C.F.*

<i>Rent:</i>		
(1) fonds M. Martin Rente Etat	1.200	1.200.-
(2) produits de vente de terrain	1.072.50	120.-
		1.080.-
	2.272.50 (2)	1.072.50
<i>Prélèvement 10%</i>	227.25	107.25
	2.045.25	965.25

*Payable en un virement n° 124712 sur le Compte de Trésorerie*

*à imputer Credit: (1) Fonds d'assurance maritime du Trésor Etat  
(2) Produits de placement de fonds*

Arrêté à la somme de *Deux mille quarante cinq francs 25 centimes*

Paris, le *1<sup>er</sup> Mai* 1939  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Signé: **LAFAYE**

**COMPTES D'IMPUTATION**

	DÉBIT	CRÉDIT
<i>2-13-1050</i>	Virement à recevoir	Comptabilité Général
<i>2-13-965.25</i>	Payé de Trésorerie	Tr. à recevoir
<i>2-13-965.25</i>		

(1)

**FACTURE** des opérations imputées

Facture N° 6

au **CRÉDIT** du compte **COMPTABILITÉ GÉNÉRALE** (2)

Montant

EXERCICE 19 39

1.080 fr. ... c.

Mois comptable (4)

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

Mai

Région OUEST

(3)

Mod. F. 502

Hervé et Fils, Paris - C<sup>o</sup> Ac 1 6905 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
Restitution de partie de la facture N°405/4 de Mai 1939, représentant le montant de coupons de rente 5% 1920 à échéance du 1er Mai 1939, appartenant au fonds d'assurances maritimes Etat.....		1.080 ..
au crédit : Fonds d'assurance maritime du réseau Etat (art.44 de la Loi du 13 Juillet 1911-Déc <sup>OR</sup> ministrielle du 16 Juin 1920).		
<b>COPIE</b>		
Pièces annexées {		
	TOTAL ..	1.080,...

Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 30 Mai 1939

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
 (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
 (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
 (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

ARCHIVES N° 13

MOTIF DE LA RECETTE

AVIS DE CRÉDIT N° 29 E 3 (Comptabilité Générale)

Partie versante Trésor Public

5229 Hemmerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

Encaissement coupons, obligations 3% 1928 effectués à échéance du 1<sup>er</sup> mai 1939. Soit:

34 x 6,75	Fonds assurances maritime Etat	229,50	(1) /
49 x 4,92	Ventes précédent tirages Etat	241,08	(2) /
26 x 4,92	Travaux de ferrage répar. Char à main	127,92	(3) /
134 x 4,92	Ch. fer Locomotives Réseau Pictou	659,28	(4) /
		<u>1.257,78</u>	↑

dont 10 appart. Ch. Sup. Econom. (Char à main) x 1 (49,20)  
 Viré sur Bq de France n° 1247055

à imputer au Crédit

- (1) Fonds d'assurances maritime du Réseau Etat
- (2) Produits de placements de fonds à application
- (3) Fonds de réserve pour travaux de réparation, notamment et réparation de la ligne de Char à main
- (4) Fonds de réserve

Total : 1.257,78

Arrêté à la somme de Mille deux cent cinquante sept francs 78 centimes

Paris, le 9 mai 1939  
 Pour le Chef de la Division Centrale des Finances  
 Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,  
 Signé: LAFAYE  
 (à communiquer à 1<sup>er</sup> Bureau)

COMPTES D'IMPUTATION

	DÉBIT	CRÉDIT
Regularité par Viré: 205/124	Viré à recevoir	Comptabilité Général
(Mille n° 17)	Bq de France	Viré à recevoir

69 812 13/5

5634

14  
31/5/38  
Bure 168

2500

A. a. Central de Crédit Immobilier

Encaissement du dividende sur 1/4 d'actions 5% appartenant

à la S.M.C.F. n°:

compte de 1<sup>er</sup> établissement de l'Ancienne Compagnie de Lund

400 x 6.25 = 2.500

Participations financières lettre 932/63 de 20/4/39  
578

1<sup>er</sup> Bureau

à imputer au crédit :

Produits de paiements de fonds,  
à appliquer -

( à Communiquer à Olyg d<sup>e</sup> Bureau )

Vir<sup>t</sup> d'ordre N° 208/25

4  
31/5/39

Région Nord

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° 15  
EXERCICE 19 39

# FACTURE

 des opérations imputées

Facture N° 3

au DÉBIT du compte COMPTABILITÉ GÉNÉRALE (2)

Montant

2.000 fr. ... c.

à porter par celle-ci au CRÉDIT du compte

Comptabilité Spéciale de la Région Nord

Mois comptable (4)

Mai

Mod. F. 501

Hervé et Fils, Paris - C<sup>te</sup> Ac 1 6905 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
<p>Montant d'une dot des Fondations J.A. et E. de ROTHSCHILD, mandatée le 30 Mai 1939 au profit de Mme GORRIEZ Camille, Née Duchaussoy Germaine, 2 route de Rouen à Abbeville (Décision du Comité de Direction de la Cie du Chemin de fer du Nord en date du 12 Mai 1939).....</p> <p>( Tirage de 1937 )</p> <p>(lettre du 27 Mai 1939, de M.le Chef des Services Administratifs)</p> <p>à imputer au débit du compte "Revenus des dons et legs"</p>		<p>2.000 ..</p>
<p>Pièces annexées {</p>	<p>TOTAL.....</p>	<p>2.000 ..</p>

**COPIE**

Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris. le 30 Mai 1939

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
(2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
(3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
(4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

17

# MINUTE

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
 1<sup>er</sup> Bureau  
 ARCHIVES  
 N° 17

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITE GENERALE

VIREMENT D'ORDRE N° 205/1204

22/6/39

2<sup>ème</sup> bureau

Exercice 19 39

Mois de Mai

Motif du Contrepassement *Pour report au Compte : "Fonds de réserve pour l'exploitation de la ligne de Chars à Marinet"*  
*du montant de l'amortissement de 10 coupons Obligations Etat 30/c 1921 <sup>éch. au 1<sup>er</sup> mai</sup> imputé à tort au compte : "Fonds de réserve pour travaux de grosses réparations, renouvellement et réparation de la ligne de Chars à Marinet."*

DEBIT		CREDIT	
Fonds de réserve pour travaux de grosses réparations, renouvellement et réparation de la ligne de Chars à Marinet.	49 20	Fonds de réserve pour l'exploitation de la ligne de Chars à Marinet.	49 20
	49 20		49 20

Dressé et certifié par le Chef de bureau soussigné.

PARIS, le 15 Juin 19 39

Vu : Bon à passer en écritures



(1)

# FACTURE des opérations imputées

Facture N° EF 514 C.G.

au **CRÉDIT** du compte Comptabilité Générale

Montant

23.526 fr. ... c.

EXERCICE 19 39

Mois comptable (4)

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

Mai

Comptabilité Spéciale de la Région Sud<sup>(3)</sup> Est

Mod. P. 302

Hervé et Fils, Paris - C<sup>te</sup> Ac 1 6905, i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
Montant de la 12ème annuité, à l'échéance du 30 Juin 1939 due, par la Société Coopérative P.L.M. de Grenoble sur le prêt chirographaire de 350.000 Frs consenti à cette société par décision du Conseil d'Administration de l'ancien réseau P.L.M. en date du 24 Mai 1927 savoir:		
amortissement.....	18.030 ..	
intérêts.....	5.496 ..	23.526 ..
Imputation : "Avances à diverses oeuvres sociales d'agents"		
<i>Produits de placements de fonds à appliquer</i>	<i>18 030<sup>fr</sup></i>	
	<i>5 496<sup>fr</sup></i>	
	TOTAL .....	23.526,...

*Copie*

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° *25*

Pièces annexées }

Vu et arrêté :

*[Signature]*

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 20 Juin 1939

*[Signature]*

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
 (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
 (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
 (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

June 1939

CORRESPONDANCE DU TIREUR DE CHÈQUE  
AU BÉNÉFICIAIRE DU VIREMENT

Dividende 1939 voté  
par l'Assemblée Générale  
du 18 Avril 1939 - 11.917.50

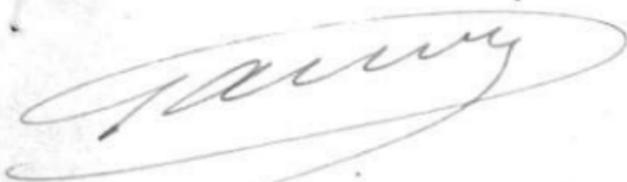
Remboursement au  
temps passé par le  
personnel de la S.N.  
C.F. au service de  
la Sté en 1938 - 12.500.

---

24.417.50

---

LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ



Ce coupon sera transmis par le bureau de chèques destinataire du virement  
au titulaire du compte crédit.

C

1261 1/5

5033

0.0. 205/5  
D.A.R. 2<sup>e</sup> Bon & Parafinanciers

Credit -	Prévoir	12.500
	Carré Retraite	11.902,50
	Participations Chab	15
	(produits de placements et fonds d'apport)	24.417,50

facture 206/1050<sup>1/8</sup>  
facture 206/70 R (52)  
facture 206/184 (51)

Liquider fin Mars  
fait

(1) SUBDIVISION CENTRALE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Bureau

EXERCICE 19 39

Mois comptable (4)

Mod. F. 502

# FACTURE

des opérations imputées

Facture N° 206/10<sup>VB</sup> 50

au **CRÉDIT** du compte *Servic de la Voie (2)*

Montant

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte *de la Région Sud-Ouest*

12.500 fr. c.

## COMPTABILITÉ GÉNÉRALE (3)

Hervé et Fils. Paris - C<sup>te</sup> Ac<sup>te</sup> 5734 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
<p><i>Rapport au Service de la Voie de la Région Sud-Ouest du montant du remboursement du temps passé par le personnel du Service de la Voie à la Société Chimique de Crédit Municipal de Paris P.O. en 1938.</i></p>		
<p><i>A imputer au débit du compte : "Opérations à Régler C<sup>te</sup> G<sup>le</sup> 2<sup>e</sup> Bureau S. Participations financières."</i></p> <p><i>Virement 206/185</i></p>		
<p>Pièces annexées }</p>	<p>TOTAL.....</p>	<p>12.500</p>

Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 25 juillet 19 39

- (1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.
- (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.
- (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.
- (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

# AVIS DE VIREMENT N° 17

(A remplir par le tireur pour être transmis au bénéficiaire  
par le bureau de chèques.)

Montant du virement : 225.000 fr. 00 c.

(Désignation du tireur du chèque.)  
**PARIS C... 1429 17**  
**STE CRED. IMMOBILIER DES**  
**CHEMINS DE FER DE L'EST**  
 R. d'Alsace 21-23 PARIS Xe

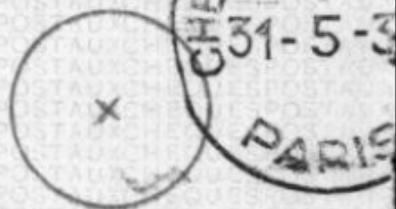
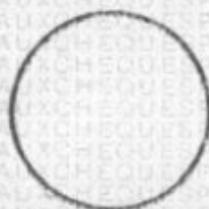
La somme indiquée ci-dessus est à porter  
**AU CRÉDIT DE :**

*S<sup>te</sup>* Nationale des Chemins de fer Français  
 Services Financiers, *Ch<sup>e</sup> G<sup>le</sup>*, 17, rue de Londres, Paris  
 titulaire du C/C n° *559-90* tenu par le  
 Bureau de chèques d. *Paris*

Date du chèque : *27 Mai 1939*

Bureau créditeur :

Bureau débiteur :



C 1 F 2 1/6

6028

Virement d'ordre N° 205/192

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 18

205/192

à imputer au Crédit  
du Compte :

Produits de placements  
de fonds à appliquer

— 17

N° 6 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARNET

5

Mod. n° 1440

Montant du virement : 11962 fr. 50 c.

(Désignation du tireur du chèque.)

ORLEANS C/C 46 37  
SOCIETE DU CREDIT IMMOBIL  
D'ORLEANS P.O. Gare d'Orléans  
ORLEANS, Loiret.

Montant de la somme : Francs en lettres

Virement de onze mille neuf cent

soixante deux frs 50 centes pour

M. Directeur des Travaux financiers

de la S. N. C. F.

titulaire du C/C n° 599.90 tenu par le

Bureau de chèques d'Orléans

A Orléans, le 27 mai 1939.

Signature :

J. Bureau

30-5-39

CHEQUES POSTAUX

ORLEANS

Timbre du bureau

C1 F19 1/6

30 mai 1939

SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
CRÉDIT IMMOBILIER  
D'ORLÉANS P. O.

ORLÉANS, LE

S.N.C.F.  
SERVICES FINANCIERS  
Secrétariat  
-1 JUIN 1939

GARE D'ORLÉANS (LOIRET)

R. C. ORLÉANS 5.386

*Produits & placements & fonds c. aff. l. v.*  
*Document d'ordre H-206 pour*  
*11.962,50.*

Monsieur le Directeur des  
Services financiers de la S.N.C.F.  
Paris

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 19

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai  
fait effectuer, le 27 mai dernier, par virement au  
Compte chèques postaux 599.90 - Paris - les versements  
suivants :

- 1<sup>o</sup> versement du dividende 1938 voté par l'Assemblée générale  
du 11 mai 1939 - - - - - (1) 5.962,50 ✓
- 2<sup>o</sup> Remboursement du temps passé par le  
S.N.C.F. au Crédit Lyonnais 1938 - - - - - (2) 6.000,00 ✓

S.N.C.F.  
-1 JUIN 1939  
CAISSE GÉNÉRALE

au Total = 11.962,50 ✓  
facture n° 206/170 R.  
Virement n° 206/134

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de  
ma considération très distinguée.

Le Président :

*J. P. L.*

- (1) au crédit : Caisse des retraites
- (2) au crédit : Caisse Région Sud-Ouest  
fait

G. PELTIER, 105, R. BANQUIER, ORLÉANS

Etablissement payeur.

J<sup>te</sup> du Crédit  
Immobilier  
d'Orléans P.O.  
Orléans

Justification d'identité.

Suivant le cas, porter dans ce cadre, soit la mention C (connu), soit la nature de la pièce d'identité présentée, ou simplement son numéro de référence.

C

Le *Tresorier*  
(Employé qualifié pour établir le relevé, guichetier, caissier, etc.)

Fortin - Paris-Nevers - Mod. 729

RELEVÉ des revenus de valeurs mobilières. (Décret-loi du 8 juillet 1937, art. 1<sup>er</sup> et 2.)

Identité  
du  
présentateur.

M. *Société Nationale des Chemins de fer*  
Prénoms  
(ou prénom usuel)  
Adresse

88 Rue St Lazare  
Paris

No. ....

Département  
(Pour Paris, n° de l'arrond<sup>t</sup>).

Coupons présentés pour le compte de tiers.

- Suivant le cas porter ci-contre :
- soit la mention : « Liste ci-jointe » ;
- soit celle « P. C. tiers » ;
- soit les nom, prénoms et adresse :
- du tiers *unique* pour le compte duquel les coupons sont présentés ;
- du mari (si la présentation a été faite par une femme produisant une pièce d'identité de son mari ou déclarant présenter les coupons pour le compte de ce dernier).

M.  
Prénoms  
(ou prénom usuel)  
Adresse

~~.....~~  
à ..... Département  
(Pour Paris, n° de l'arrond<sup>t</sup>).

Date de paiement : *24.5.39*

Montant net total : *5962/50*

S'il y a lieu, porter ci-dessous la mention : rente 4 % 1925.

81  
SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
CRÉDIT IMMOBILIER  
D'ORLÉANS P. O.

GARE D'ORLÉANS (LOIRET)

R. C. ORLÉANS 5.386



ORLÉANS, LE 2 Juin 1939



Monsieur le Directeur,  
des Services Financiers de la S.N.C.F.  
Division des Finances - 1<sup>o</sup> Bureau des Titres  
17, rue de Londres, PARIS.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le double  
de la déclaration faite à la Direction des Contributions  
directes d'Orléans et concernant le paiement des dividendes  
fait à la S.N.C.F. pour l'exercice 1938.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération très respectueuse.

LE PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
 DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

2<sup>ème</sup> bureau

Extrait de  
 VIREMENT, D'ORDRE N° 206/46

Exercice 1929

Mois de Juin

Motif du Contrepassement: Credit imputé au compte  
"Sucrass" à régulariser par le 4<sup>ème</sup> Bureau.  
Recevi N° 160

*For*

DEBIT

CREDIT

DEBIT		CREDIT
<u>Sucrass à régulariser</u>	<u>1.028</u>	<u>Produit de placement sur fonds à affectuer</u>
		<u>(Dividendes adu. S.E.F.)</u>
		<u>1.028</u>
	<u>1.028</u>	<u>1.028</u>

Dressé et certifié par le Chef de bureau soussigné

*Voir virement  
 n° 206/90  
 pièce n° 24*

Vu : Bon à passer en écritures

PARIS, le 19/6 1929

LE CHEF DU 2<sup>ème</sup> BUREAU  
 (Comptabilité Générale)

*[Signature]*

*[Signature]*

Region NORD  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
(1)  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° 99  
EXERCICE 1939

# FACTURE

Facture N° 3

des opérations imputées  
au DÉBIT du compte Comptabilité Générale

Montant

1.000 fr.00 c.

à porter par celle-ci au CRÉDIT du compte

Comptabilité Spéciale de la Région Nord

Mois comptable (4)

Jun

Mod. P. 501

Hervé et Fils, Paris - C<sup>o</sup> Ac 1 6905 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
<p>Montant d'une dot des Fondations J. et A. de ROTHSCHILD, sortie au tirage de 1936, mandatée le 20 Juin 1939, au profit de <sup>me</sup> DUROT, André, 23 rue Marceau à Hellemmes (Nord)</p> <p>( Décision du Comité de Direction de la Cie du Chemin de fer du Nord du 9 Juin 1939)</p> <p>(Lettre DR/N2/47, du 16 Juin 1939, de M. le Chef des Services Administratifs)</p>		<p>1.000 00</p>
<p>à imputer :</p> <p>au débit : <u>Revenus des dons et legs § Fondation Rothschild</u></p>		
<p><i>Copie</i></p>		
<p>Pièces annexées {</p>	<p>TOTAL.....</p>	<p>1.000 00</p>

Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 20 Juin 1939

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
(2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
(3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
(4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

# MINUTE

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Bureau

ARCHIVES

N° 27

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

VIREMENT D'ORDRE N° 206/90

2<sup>ème</sup> bureau

Exercice 1939

Mois de

juin

Motif du Contrepassement Pour report au Compte : " Produits des placements du Fonds de réserve des primes des réseaux A.S. et Etat à verser au Trésor ", d'une part et des crédits imputés au compte : " Produits de placements de fonds à appliquer " par virement 206/46.-

Dividendes dus par la Société d'Exploitation des Négociations Financières (S.E.F.) aux Administrateurs représentant la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la S.E.F. pour l'exercice 1938.-

M. Harais = 205  
M. Bouée = 205  
410.-

DEBIT

CREDIT

DEBIT		CREDIT	
Produits de placements de fonds à appliquer	410	Produits des placements du Fonds de réserve des primes des réseaux A.S. et Etat à verser au Trésor	410
	410		410

Dressé et certifié par le Chef de bureau soussigné.

PARIS, le 28 Juin 1939

Vu : Bon à passer en écritures  
L'INSPECTEUR PRINCIPAL,

(1)er Bureau

Facture N° 606

# FACTURE des opérations imputées

au **CRÉDIT** du compte Comptabilité Générale (2)

Montant

EXERCICE 19 39

10.419 fr. ... c.

Mois comptable (4)

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

juin

Comptabilité Spéciale Sud-Est (3)

Mod. F. 502

Hervé et Fils, Paris - C<sup>te</sup> Ac 1 6905 i

*Copie*

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
Montant de la 7ème annuité à l'échéance du 6 Juillet 1939, due par la Sté Coopérative des agents P.L.M. à Nice sur le prêt hypothécaire de 155.000 Frs qui lui a été consenti par décision du Conseil d'Administration de l'ancien Réseau P.L.M., en date du 9 Août 1929, savoir:		
Amortissement.....	6.887 ..	
Intérêts.....	3.532 ..	10.419 ..
à imputer au crédit:		
"Avances à diverses Oeuvres Sociales d'agents"	6.887,..	
<u>"Produits de placements de fonds à appliquer"</u>	3.532,..	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p style="text-align: center; margin: 0;">COMPTABILITÉ GÉNÉRALE</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">1<sup>er</sup> Bureau</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">ARCHIVES</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">N° 29</p> </div>		
Pièces annexées {	TOTAL ..	10.419,..

Vu et arrêté :

*[Signature]*

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 26 Juin 19 39

*[Signature]*

- (1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.
- (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.
- (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.
- (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

(1) 1er Bureau

Facture N° 6.008 EF/CG

# FACTURE des opérations imputées

au **CRÉDIT** du compte Comptabilité Générale (2)

Montant

EXERCICE 19 39

39.330 fr. 91 c.

Mois comptable (4),

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

Jun

Comptabilité Spéciale Région Sud-Est (3)

Mod. F. 402

Hervé et Fils, Paris - C\* Ac 1 6905 i

*Copie*

DETAIL DES OPÉRATIONS

SOMMES PARTIELLES

SOMMES TOTALES

Intérêts compris dans la 27ème semestrialité à l'échéance du 30 Juin 1939, due par la Cie des Chemins de fer du Beaujolais, pour fourniture de charbon.....

1.944 12

Intérêts compris dans la 8ème annuité, à l'échéance du 30 Juin 1939, due par la Société Générale des Chemins de fer Economiques, pour remboursement de dépenses effectuées par la Région Sud-Est, en vue de l'installation de voies ferrées et à 4 files de rails dans la gare de Vichy, avant l'ouverture de l'Exploitation de la ligne de Vichy à Cusset (Convention du 9 Juin 1931).....

37.386 79

à imputer au crédit du compte :

Produits de placements de fonds, à appliquer.

Pièces annexées }

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1er Bureau

ARCHIVES

N° 30

Vu et arrêté :

TOTAL ..... 39.330 91

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :  
A Paris, le 27 Juin 19 39

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
(2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
(3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
(4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

**FACTURE** des opérations imputées

Facture N° 601

au **CRÉDIT** du compte Comptabilité Générale

Montant

9.741 fr. ... c.

EXERCICE 19 39

Mois comptable (4)

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

Juin

Comptabilité Spéciale Sud-Est (3)

Mod. F. 502

Hervé et Fils, Paris - C<sup>de</sup> Ac 1 6905 i

DETAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
Montant d'annuités dues par diverses Sociétés Coopératives, savoir:		
1° Prêt hypothécaire:		
La Fraternelle à Lyon:		
Amortissement.....	(1) 1.627 ..	
Intérêts.....	(2) 48 ..	1.675 ..
2° Souscriptions et avances diverses:		
Sté Cooperative à Annemasse:		
Amortissement.....	(1) 6.002 ..	
Intérêts.....	(2) 2.064 ..	8.066 ..
à imputer au crédit:		
(1) Avances à diverses oeuvres sociales d'agents 7.629...		
(2) <u>Produits de placements de fonds à appliquer 2.112...</u>		
TOTAL .....		9.741 ..

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Bureau

ARCHIVES

N° 31

Pièces annexées }

Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 23 Juin 1939

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.

(2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.

(3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.

(4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.

# MINUTE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE  
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Bureau

## FACTURE

des opérations imputées

Facture N° 206/2.

au CRÉDIT du compte

*Service de la Vierge  
Région Sud-Ouest* (2)

Montant

6.000 fr. .. c.

EXERCICE 19

Mois comptable (4)

à porter par celle-ci au DÉBIT du compte

## COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

(3)

Hervé et Fils. Paris - C<sup>o</sup> Ac<sup>t</sup> 5734 i

Mod. F. 502

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
<p><i>Service de la Vierge Rapport au Région Sud-Ouest du montant du rattachement du temps passé par le personnel du Service de la Vierge à la Boîte d'arrivage du Bureau d'Orléans d'Orléans P.O. en 1938.</i></p>		6.000 ..
<p><i>À imputer au débit du compte :</i> <u>" Produits de placements de fonds à appliquer "</u></p>		
<p><i>Prévention no 206/1842</i></p>		
Pièces annexées		
	TOTAL.....	6.000 ..

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° 32

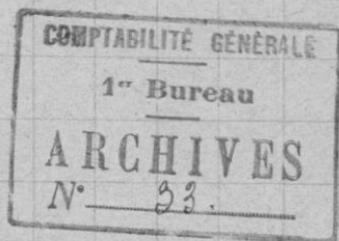
Vu et arrêté :

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :

A Paris, le 3 juillet

19

- (1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.
- (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.
- (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.
- (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.



Débit

Credit

ca' R. 65,095,21

Fonds déposés à la C<sup>te</sup> des  
Dépôts et Consignations  
(Tram. Vendée)

65.095,21

Voir la minute du virement

m<sup>o</sup> 206/135. à Opérations à Régler.



SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE DES FINANCES

SUBDIVISION CENTRALE DES TITRES

Bureau T<sup>1</sup>

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

ORDRE DE RECETTE N°

-AVIS DE CRÉDIT N° 29 F2  
(Comptabilité Générale) 2/6

13/3  
7.12.39  
26/2

Partie versante "La Traite des Cheminots"

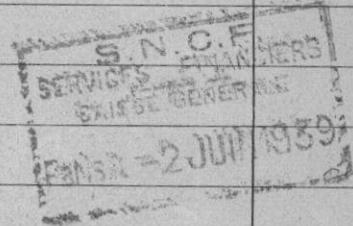
D<sup>e</sup> Coopérative d'Habitations à Bois Marché

Hemmerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

Surabsement "Dividende de l'exercice 1938 sur  
4000 actions soit:  
Participations Financières (Ancien Réseau A.H.)

12000

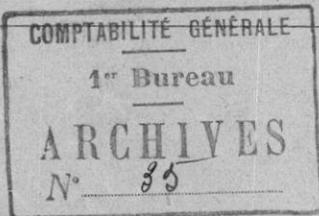


Pays en un chèque banq n° 49.682 sur la  
Caisse Générale de Marseille

C<sup>h</sup> N° 4406 - Produit des placements de fonds de réserve de  
pours des Réseaux A et Etat à verser au Trésor

Total . . . 12000

Arrêté à la somme de Douze mille francs



Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 1939  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Michet

COMPTES D'IMPUTATION

	DÉBIT	CRÉDIT
Regl. 2 6 39	Cheques à encaisser	Comptabilité Générale

EM.

AVIS DE CRÉDIT N° *CPFL*  
(Comptabilité Générale) *9/6*

C<sup>o</sup> DU CHEMIN DE FER  
DE  
VÉLU-BERTINCOURT à SAINT-QUENTIN

Paris, le 25 MAI 1939

Registre du Commerce : Seine N° 268.410 B

SIÈGE SOCIAL & DIRECTION

18, Rue de Dunkerque

Gare du Nord, au fond de la cour d'entrée

PARIS (10<sup>e</sup>)

N°

S.N.C.F.  
SERVICES FINANCIERS  
Secrétariat  
- 1 JUIN 1939

S.N.C.F.  
SERVICES FINANCIERS  
Secrétariat  
31 MAI 1939

*au crédit :* Produits de *Précédent de fonds*  
*Participations et dividendes*

Monsieur le Directeur,

S.N.C.F.  
SERVICES FINANCIERS  
CAISSE GÉNÉRALE  
2 JUIN 1939

Conformément aux indications de la lettre

" Participations financières " 93.20/1, en date du 23 Septembre 1938, de Monsieur le Secrétaire Général de votre Société, j'ai l'honneur de vous remettre, ci-contre, en un chèque barré à l'ordre de celle-ci sur la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET Ip. L'INDUSTRIE, la somme de SIX CENT CINQUANTE SEPT FRANCS (657 Ers), montant des intérêt et dividende échus ce jour, à raison de 21 F.90 nets par unité sur les trente actions d'Administrateur de notre Compagnie (actions de capital Ière série n<sup>os</sup> 1966 à 1995 (30) inscrites au certificat n° 1837, immatriculé au nom de la S.N.C.F. et en dépôt dans nos Caisses en garantie de gestion), soit : (21 F.90 x 30) = ..... 657 F.00.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 36.

L'ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

*Sacred*

Monsieur Le DIRECTEUR des SERVICES FINANCIERS de la S.N.C.F.  
(Comptabilité Générale) 17, rue de Londres, à - PARIS - (9<sup>e</sup>)



M. Blin  
Ce chèque a déjà été en-  
registré le 31 Mai et serait  
parait-il destiné à la  
comptabilité.

*Avil de crédit CG F 2 du 2/6*

Partie versante *D. Générale*

*0.0 206/26*

MOTIF DE LA RECETTE

*Encaissement Coupons Obligations 4 1/2 % 21 de  
la D. Générale de Cassy (Cedant / Liquidation)  
4<sup>e</sup> et. 1. 12. 38 à 18. 92 = 75.68 Com. 1.50  
4<sup>e</sup> et. 1. 6. 39 à 18. 98 = 75.92  
(affaire Poille) appartenant à la D. N. C. F. et  
provenant de la Région Spécial du Nord*

*75 18  
75. 92*

*payé en espèces*

Total *150 10*

Arrêté à la somme de *Cent cinquante francs 10 centimes*

*à porter au crédit du compte :  
Produits de placements de fonds  
à approuver -*

Paris, le *2 juin* 193*9*  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

*Affaire Poille*

COMPTES D'IMPUTATION

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 27 -

DÉBIT

CRÉDIT

*Quinze espèces*

*Comptabilité Générale*

*20.206*  
*26*

Partie versante *D<sup>te</sup> Générale*

Hemmerlé, Petit et C<sup>e</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

Encaissement Coupons "obligations 4 1/2 % 31 de  
la S<sup>te</sup> Electricité de Casy (Pensions Physiques)

4<sup>e</sup> et 1. 12. 38 à 18. 92 = 75.68 em. 1.50

*74 18*

4<sup>e</sup> et 1. 6. 39 à 18. 98 = 75.92 "

*75. 92*

(affaire Piolle) appartenant à la S<sup>te</sup> N.C.F et  
provenant de la Région Spécial du Nord

*payé en espèces*



*150 10*

Arrêté à la somme de

*Cent cinquante francs 10 ctms*

Paris, le *2 juin* 193*9*  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

*[Signature]*

COMPTES D'IMPUTATION

	DÉBIT	CRÉDIT
	<i>Caisse espèces</i>	<i>Comptabilité Générale</i>

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE DES FINANCES

SUBDIVISION CENTRALE DES TITRES

Bureau T<sup>1</sup>

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

COPIE POUR ~~ET~~ Compt. Général

ORDRE DE RECETTE N°

266

Partie versante

C<sup>ie</sup> du chemin de fer de

Doit leur à Marquigny

Hemmerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

Excédent: Liquidation des actions de la dite  
Société. soit: 62,78 x 20 = (garantie de prime  
(Participation Financière)

1.256,00

Payé en un chèque banq. n° 3767, 03 sur la P. N. C. F.

Total

1.256,00

Arrêté à la somme de

Mille deux cent vingt cinq francs 60 cent.

à imputer

au crédit: Produits placements de fonds  
à appliquer

Paris, le 6<sup>juin</sup> 1939  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances:  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Signé: LAFAYE

COMPTES D'IMPUTATION

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Bureau

ARCHIVES

N° 38

DÉBIT

Chèques à encaisser

CRÉDIT

Comptabilité Générale

AVIS DE VIREMENT N° 7

(A remplir par le tireur pour être transmis au bénéficiaire par le bureau de chèques.)

Montant du virement : 562 fr. 50 c

MONTPELLIER C. C. 142 95

CRÉDIT IMMOBILIER DU GARD  
A L E S -Gard-

La somme indiquée ci-dessus est à porter  
AU CRÉDIT DE :

M. le Directeur Service  
Financier S. N. C. I.  
titulaire du C/C n° 599-90  
Bureau de chèques de Paris  
Date du chèque : 6.4.39  
Bureau-créditeur :  
Bureau débiteur :



162

à imputer

Crédit : Produits de placements  
de fonds à appliquer

7.0.206/47

Participations Exploitation

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 82

# Copie de l'avis de Crédit Financier

RÉFÉRENCES A REMPLIR PAR CA  
dans le cas où un compte de relation joue dans l'opération

Factures reçues		Factures créées	
Numéro	Date	Numéro	Date

A.R. 7-6-39  
Bureau ACH  
Journée du 8 Juin 1939

MOTIF DE L'ÉCRITURE

MONTANT

ACH/D 57/502  
Report...

*Credit* Comptabilité Générale

*Debit* Cies leur compte charges  
d'emprunt § 5 Cie du Midi

Compagnie du Midi  
Echéance du 1er Mai 1939  
Titres appartenant à la S.N.C.F.

I Action de la Sté Crédit Immobilier Midi à.....	6,25	
I Action de la Sté Habitations Bon Marché à.....	<u>20,-</u>	26,25
<u>Titres appartenant à divers Administrateurs</u>		
18 Actions de la Sté Crédit Immobilier du Midi à 6,25 =.....	112,50	
II Actions de la Sté Habitations Bon Marché à 20F =.....	<u>220,-</u>	<u>332,50</u>
		<u>358,75</u> =====

*à imputer*

Credit

Produits de placements de fonds à appliquer

Sté Crédit Immobilier 15 à 6,25 = 93,75

Sté Hab. à Bon Marché 7 à 20 = 140 -

233,75 *Tranche d'ordre n° 206/50*

Caisse des Retraites

Sté Crédit Immob. 4 à 6,25 = 25<sup>f</sup>

Sté Hab. Bon Marché 5 à 20 = 100 = 125<sup>f</sup>

Total 358,75

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° 40.

TOTAL...

Lettre 164 au 2<sup>e</sup> Bureau

Facture 406/10 R  
du 19 juin

# AVIS DE VIREMENT N° 16

(A remplir par le tireur pour être transmis au bénéficiaire par le bureau de chèques.)

Montant du virement : 450 fr. 00 c

(Désignation du tireur du chèque.)

MONTPELLIER C.C. **165 27**

MONTPELLIERAINE DE CREDIT **té**

OBILIER - 19 Rue Maguelone **MMO**

MONTPELLIER - H1 t- **M**

La somme indiquée ci-dessus est à porter

AU CRÉDIT DE :

*Le S. N. C. F 88 Rue Mazare  
Paris 9<sup>e</sup>*

titulaire du C/C n° 599.90 tenu par le  
Bureau de chèques d. e. Paris

Date du chèque : 22

Bureau créditeur :

Bureau débiteur :



C 1 1660

24/16

60183

2<sup>e</sup> Bureau

800 208 / 112

3<sup>e</sup> Bureau

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 42

a imputer au crédit  
du compte:

Produits de placements de fonds à appliquer

A repasser à la Caisse de Retraites

Voir pièce n° 52

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE DES FINANCES

SUBDIVISION CENTRALE DES TITRES

Bureau T<sup>1</sup>

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

COPIE POUR C1/c/cts

ORDRE DE RECETTE N° 2807

AVIS DE CRÉDIT N° 206/113  
(Comptabilité Générale)

Partie versante

Banque Nationale pour le Commerce  
et l'Industrie

Hommerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

Revenant : dividendes de l'exercice 1938 sur les  
actions de la Société de Transport aux Lignes de Réseau P-O.  
(STAPO) imputables aux noms de divers administrateurs  
ont 90 actions à 42,99 = 3.869 10  
(Participation Financière)

A imputer au crédit :

Produits de placements de fonds à appliquer...

Payé en un chèque banq N° R. 203.64 sur la BNEI

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 43

Total . . . 3869 10

Arrêté à la somme de

trois mille huit cents soixante neuf francs 10 cts

Paris, le 24 juillet 1938  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Signé : LAFAYE

COMPTES D'IMPUTATION

DÉBIT

CRÉDIT

Chèque à encaisser

Comptabilité Générale

Compt. Générale

COPIE POUR C/T

É NATIONALE  
NS DE FER FRANÇAIS

ORDRE DE RECETTE N° 288

ICES FINANCIERS

ENTRALE DES FINANCES

ISION CENTRALE DES TITRES

Bureau T<sup>1</sup>

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

158

AVIS DE CREDIT N° 20.619  
(Comptabilité Générale)

Partie versante Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Hemmerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

du caissement: dividendes de l'exercice 1938 sur les actions de la Compagnie Générale de Voeux Financiers d'Alsace local, immatriculées au nom de la S.N.C.F. en qualité d'administrateur

(Participation Financière)  
soit: 100 actions à 857,70 = 857,70

A imputer au Credit: "

Produits de placements de fonds à appliquer

Mont. 7005

Payé en un chèque n° P. 3969.08

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 44

Total 857,70

Arrêté à la somme de huit cent cinquante-sept francs 70 centimes

Paris, le 21 Juin 1939  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Signé: LAFAYE

COMPTES D'IMPUTATION

	DÉBIT	CRÉDIT
	chèque à encaisser	Comptabilité Générale

SOCIÉTÉ NATIONALE  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE DES FINANCES

SUBDIVISION CENTRALE DES TITRES

Bureau T<sup>1</sup>

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

ORDRE DE RECETTE N° 291

Comptabilité générale

AVIS DE (Comptabilité Générale)

Partie versante

Comptoir National d'Escompte de Paris

D.O. 205/113

Hemmerlé, Petit et C<sup>o</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

Excédent du montant de dividendes et services  
1938 sur 23.664 actions, série B, de l'Union  
Hydro-Électrique, imputables au nom de la S.N.C.F.  
(Participations financières)

soit 348.925 68

à imputer au crédit :

Produits de placements de fonds à appliquer.

Payé en un chèque barré N° 076 886 sur la C.N.E.F.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 45

Total . 348.925 68

Arrêté à la somme de

cinq francs 68 centimes

Paris, le 22 juin 1938

Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Signé : LAFAYE

COMPTES D'IMPUTATION

	DÉBIT	CRÉDIT
	Chèques encaissés	Comptabilité Générale

SOUCHE

SOCIÉTÉ NATIONALE  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICES FINANCIERS

ORDRE DE RECETTE N° ~~288~~ 288

DIVISION CENTRALE DES FINANCES  
DIVISION CENTRALE DES TITRES

AVIS DE CRÉDIT N° 10/114  
(Comptabilité Générale)

Bureau T<sup>1</sup>

Partie versante

Banque Industrielle pour le Commerce  
et l'Industrie

80 (206) / 114

17, Rue de Londres, PARIS (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRINITÉ 73-00

Hemmerlé, Petit et C<sup>ie</sup> 8532-1-38.

MOTIF DE LA RECETTE

Comptes de Dividendes de l'exercice 1938  
sur le mandat de la Société Industrielle pour le Commerce  
et l'Industrie (S.I.C.I.) appartenant à la SNCF  
(participations financières) soit 4410 actions à 39,48 = 174106,80

A imputer au Crédit :

Produits de placements de fonds à appliquer

Paié en un chèque n° R. 2023.54 sur la BNCF

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 416

200 168

Total . . . 174106,80

Arrêté à la somme de

Cette somme est payée en un chèque n° R. 2023.54 sur la BNCF

Paris, le 20 juin 1938  
Pour le Chef de la Division Centrale des Finances :  
Le Chef du Bureau T<sup>1</sup>,

Signé : LAFAYE

COMPTES D'IMPUTATION

	DÉBIT	CRÉDIT
	Chèques émis	Comptabilité Générale



g<sup>2</sup> 36 du 26/1/39

2.559 239,27

CG A18 de

21322.308,81

2557,62

Vincent 251/73

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 48

Juni

Virement n° 206/179.

0 a R.  
1<sup>er</sup> Bureau.

82,90

Produits de placements de  
fonds à appliquer. 82,90

le 18/7/29.

( Voir pièce 48 au dossier 0 a R.  
(annulé virement) )

# MINUTE

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
ARCHIVES  
N° 49

SERVICES FINANCIERS

SUBDIVISION CENTRALE

DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

VIREMENT D'ORDRE N° 206/180

2<sup>ème</sup> bureau

Exercice 19 39

Mois de juin

Motif du Contrepassement Pour report au compte : " Fonds de réserve pour travaux de grosses réparations renouvellement et réparation de la ligne de Chart à Marigné, du montant de l'échéance de 2 coupons d'obligations 5% 1931 des Chemins de fer de l'Etat à échéance du 1er juin imputé à tort au compte : " Fonds de réserve pour l'Exploitation de la ligne de Chart à Marigné. "

DEBIT		CREDIT	
<u>Fonds de réserve pour l'Exploitation de la Ligne de Chart à Marigné.</u>	32 84	<u>Fonds de réserve pour travaux de grosses réparations, renouvellement et réparation de la ligne de Chart à Marigné.</u>	32 84
	32 84		32 84

Dressé et certifié par le Chef de bureau soussigné.

PARIS, le 18 Juillet 1939

Vu : Bon à passer en écritures

FACTURE des opérations imputées

Facture N° 51

au CRÉDIT du compte COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Montant 7 fr. 50 c.

à porter par celle-ci au DÉBIT du compte

Société des Retraites

(1) EXERCICE 1939  
Mois comptable (4) Juin  
Mod. F. 502

Hervé et Fils, Paris - C<sup>te</sup> Ac 1 6905 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
<p>Montant du dividende payé par l'Assemblée Générale du 22/5/1939, sur l'action de la Société de Crédit Immobilier de Seine-et-Oise achetée à Monsieur Philippou et affecté avant au Portefeuille de la S.N.C.F.</p>		7 50
<p>(Ce crédit était couvert dans la facture n° 406 - 30/R du 28 Juin 1939 de la Direction Centrale de la Compt. Gab.)</p>		
<p>à imputer au crédit du compte :</p> <p><b>Produits de placements de fonds à affecter</b></p>	<p>Participation Cr. Abonnement</p>	7 50

Pièces annexées



Vu et arrêté

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :  
A Paris, le 13 juillet 1939.

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
 (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
 (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
 (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.



(1) SUBDIVISION CENTRALE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

# FACTURE des opérations imputées

Facture N° 206/70 R

1<sup>er</sup> Bureau

au **CRÉDIT** du compte Régulier (2)

Montant

18.315 fr. c.

EXERCICE 1939

à porter par celle-ci au **DÉBIT** du compte

**COMPTABILITÉ GÉNÉRALE** (3)

Mois comptable (4) juin

Mod. F. 502

Hervé et Fils. Paris - C\* Ac' 5734 i

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES
Produits de placements de fonds appliqués	450	
" Opérations à régler - Compte G <sup>le</sup> 2 <sup>e</sup> Bureau	5.962,50	
" Participations financières	11.902,50	
<b>Total</b>	<b>18.315</b>	<b>18.315</b>
<p>À imputer au débit des comptes :</p> <p>" Produits de placements de fonds appliqués <sup>450</sup> 5.962,50</p> <p>" Opérations à régler - Compte G<sup>le</sup> 2<sup>e</sup> Bureau <u>6.412,50</u></p> <p>" Participations financières <u>11.902,50</u></p> <p><u>18.315</u></p>		
Pièces annexées		TOTAL..... <u>18.315</u>

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
1<sup>er</sup> Bureau  
**ARCHIVES**  
N° 52

Vu et arrêté

Dressé par le Chef de Bureau soussigné :  
A Paris, le 25 juillet 1939

(1) Désignation administrative de la Comptabilité émettrice.  
 (2) Compte de relation de la Comptabilité destinataire ouvert dans les écritures de la Comptabilité émettrice.  
 (3) Compte de relation de la Comptabilité émettrice ouvert à la Comptabilité destinataire.  
 (4) Mois dans lequel l'écriture doit être passée par la Comptabilité à laquelle la facture est adressée.